

n° 11 - juillet 2018

Territoires



Portrait agricole

Région, départements, Massif central, Bassin Rhône-Méditerranée

Cette publication offre une vision synthétique des territoires de la région, en abordant leurs caractéristiques sur les champs de l'agriculture, des industries agroalimentaires, de la forêt et de l'enseignement agricole. Destinée aux décideurs et à toute personne à la recherche d'une synthèse territoriale, elle se décline par fiches sur les départements, la région (Massif Central et Bassin Rhône-Méditerranée à venir début 2019).



Auvergne-Rhône-Alpes



Ain



Allier



Ardèche



Cantal



Drôme



Isère



Loire



Haute-Loire



Puy-de-Dôme



Rhône



Savoie



Haute-Savoie

Territoires

Portrait agricole

Auvergne-Rhône-Alpes



Une identité montagnarde

Deuxième région de France par sa population, Auvergne-Rhône-Alpes compte 8 millions d'habitants répartis sur 12 départements et une métropole à statut de collectivité territoriale.

D'une superficie de 70 000 km² (troisième rang national), la région s'étend sur le **Massif central à l'ouest** et sur les **massifs des Alpes et du Jura à l'est**. Au centre, se déploie la **vallée du Rhône**.

Une grande région agricole

Avec **2,9 millions d'hectares** de surface agricole utilisée* (SAU) et **62 500 exploitations agricoles** recensées, Auvergne-Rhône-Alpes se classe au **quatrième rang des régions**. Elle se situe dans le peloton de tête pour de nombreuses productions, en surface ou en cheptel, notamment pour l'élevage de bovins (lait ou viande). Mais elle occupe seulement la **septième place en valeur**, avec une production brute standard* (PBS) de l'ordre de 3,9 milliards d'euros. Ce classement est lié notamment à la place de la viticulture dans les autres régions.

* Voir page 4



Source : ©IGN - BDCARTO®

Des productions agricoles variées, déterminées par le relief

En **zone de montagne qui occupe les 2/3 de l'espace régional**, 55 % de la surface agricole est constituée de prairies permanentes. **L'activité agricole dominante est l'élevage extensif d'herbivores**. Le lait de vache est la première production en valeur, dynamisée par les productions fromagères en AOP du Massif central et des Savoie.

La production de viande bovine mobilise le plus grand nombre d'exploitations pour l'élevage de races à viande

66 %
DE LA RÉGION
EN ZONE MONTAGNE
ET HAUTE-MONTAGNE

22 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES SURFACES
TOUJOURS EN HERBE

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

spécialisées (Charolais) et de races rustiques (Aubrac, Salers). L'élevage d'ovins-caprins est pratiqué par de

nombreuses exploitations, souvent de petite taille, ou sous forme d'ateliers complémentaires.

Dans les plaines et les vallées, les cultures côtoient des **systèmes mixtes** (polyculture-élevage) et des **élevages hors sol**. Les plaines céréalières se situent dans les vallées de l'Allier et du Rhône avec des productions à haute valeur ajoutée sous contrat.

Beaujolais et Côtes du Rhône sont les vignobles les plus connus, complétés par de nombreux terroirs viticoles disséminés. **L'arboriculture est concentrée dans la vallée du Rhône** (fruits à noyau), présente en Ardèche (châtaigne) et en Isère (noix). Parmi les cultures spécialisées, la **lentille verte** du Puy en Haute-Loire et la **lavande dans la Drôme** sont typiques de la région. Les **élevages hors-sol** (volailles de ponte, de chair et porcins) comptent un nombre limité d'exploitations spécialisées, mais leur poids économique est important.

Une activité présente sur l'ensemble du territoire

L'agriculture est le seul secteur d'activité présent dans la quasi-totalité des communes de la région. Elle contribue à une gestion équilibrée du territoire et au maintien de paysages ouverts. La région compte **116 000 actifs agricoles permanents en 2010**. Les saisonniers et les salariés en prestation de services représentent 10 270 équivalents temps plein (ETP), employés

en grande majorité dans la vallée du Rhône. La main d'œuvre reste essentiellement familiale. **Les chefs d'exploitation et leurs associés concentrent 65 % du travail total**. Le salariat permanent se développe, tandis que le travail saisonnier est stable.

Une agriculture tournée vers la qualité et les circuits courts

Confrontés à des coûts de production élevés en montagne et à la concurrence de systèmes plus intensifs, les agriculteurs cherchent à valoriser leurs produits.

En nombre d'exploitations concernées, hors vin, **la région est leader national pour les signes officiels de qualité, deuxième pour l'agriculture biologique et la commercialisation en circuits courts**. Sur les 1 000 signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine autres que l'agriculture biologique (AOP, IGP, label rouge), plus de 150 concernent la région. Les produits sont très variés : fromages, fruits, viandes, volailles....

En 2018, la région compte **77 AOP** dont 22 AOP fromagères, 45 AOP viticoles et **59 IGP**. Les AOP fromagères (sur 50 répertoriées en France) représentent **près de 40 % des productions fromagères nationales sous AOP**. D'autre part, 73 % des vins régionaux sont sous AOP.

En 2017, l'agriculture biologique engage 5 380 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. La région occupe le 2^e rang natio-

nal, avec une surface en « bio » de 232 100 ha, soit 8,2 % de la SAU régionale. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 10,2 % par an (10,9 % au plan national). L'agriculture biologique concerne principalement l'élevage herbivore. La Drôme est un des premiers départements français. Les mentions valorisantes telles que « montagne » ou « fermier » et autres démarches de qualité contribuent également à la valorisation des produits agricoles régionaux. Enfin, **les circuits courts sont pratiqués par 23 % des exploitations**. Cette démarche est plus fréquente autour du Rhône et des vallées alpines, favorisée par le potentiel local de consommation et la variété des produits.

Exploitations de petite taille et revenus dépendants des aides

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations régionales a chuté de 28 %, tandis que la surface moyenne des exploitations progressait de 10 ha. Cette dernière reste cependant inférieure à la moyenne nationale : 46 hectares contre 55.

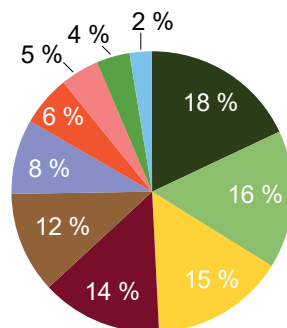
Le **revenu des exploitations**, dont les variations annuelles sont importantes du fait de la volatilité des prix, est **régulièrement inférieur de 30 % à la moyenne nationale** sur la période 2000-2015. Il existe cependant de fortes disparités entre orientations techniques d'une part et entre exploitations d'une même orientation d'autre part.

62 500
EXPLOITATIONS



116 300
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



- Bovins viande
- Bovins lait
- Grandes cultures
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Polyculture-élevage
- Viticulture
- Fruits et cultures permanentes
- Elevage hors sol
- Bovins mixte
- Maraîchage et horticulture

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

Les subventions représentent de l'ordre de 150 % du résultat net d'entreprise agricole : en moyenne, sans subventions, le revenu serait négatif. La région est la première bénéficiaire de la PAC, devant Occitanie. Elle concentre un tiers de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) nationale.

Un secteur agroalimentaire diversifié, de la très petite entreprise au grand groupe

En 2015, les entreprises agroalimentaires régionales totalisent un chiffre d'affaires de 22 milliards d'euros. Les industries agroalimentaires, contribuent à hauteur de 10 milliards, soit 12 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière régionale, elles emploient

plus de 41 000 salariés (3e rang national). Le commerce de gros des produits agricoles et alimentaires, très développé dans la vallée du Rhône, génère un chiffre d'affaires de 10,4 milliards d'euros. Enfin, l'artisanat commercial agroalimentaire (boulangeries, boucheries) réalise un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros et concerne près de 21 000 salariés disséminés dans 6 500 établissements.

La région se caractérise par un tissu d'établissements agroalimentaires diversifié, avec une part importante de grandes unités en Isère et de petites structures en Ardèche.

Trois secteurs ont une importance notable dans la région : l'industrie des viandes, l'industrie laitière et la fabrication de boissons. A eux trois, ils emploient 56 % des salariés des industries agroalimentaires.

PRINCIPALES PRODUCTIONS (PART DE LA RÉGION DANS LES SURFACES OU LES EFFECTIFS NATIONAUX)

FRUITS

17 %

VACHES NOURRICES

16 %

PLANTES À PARFUMS, AROMATIQUES ET MÉDICINALES

16 %

VACHES LAITIÈRES

13 %

CAPRINS

13 %

OVINS

12 %

Source : SAA 2015

CHEPTEL

2,7 MILLIONS DE BOVINS DONT 25 % VACHES NOURRICES ET 18 % VACHES LAITIÈRES

858 000 OVINS
519 000 PORCINS

21,6 MILLIONS DE TÊTES DE VOLAILLES



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE

ABRICOTS : 52 %

NOIX : 46 %



CHÂTAIGNES : 40 %

FRAMBOISES : 34 %

CERISES : 31 %

LAIT CHÈVRE : 12 %

LAIT VACHE : 11 %

PRODUCTION DE VIN :

2,2 MILLIONS hl

DONT 70 % EN AOP



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

77 AOP DONT 22 FROMAGES ET 45 VINS



59 IGP



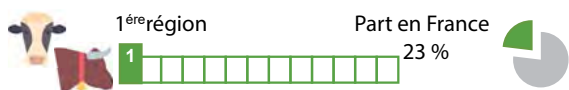
2^{ÈME} RÉGION BIO AVEC 13 % DE LA SURFACE BIO DE FRANCE



Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées de la région Auvergne-Rhône-Alpes en France

Bovins mixte



Bovins lait



Bovins viande



Fruits et cultures permanentes



Ovins, caprins et autres herbivores



Polyculture et polyélevage



Source : RA 2010

Le travail des grains et la fabrication d'aliments pour animaux représentent peu d'établissements, mais un chiffre d'affaires conséquent et un enjeu de valorisation locale.

Les plus grands groupes français de l'agroalimentaire sont présents (Danone, Lactalis, Bigard, Sodiaal, Bongrain...). Ces grandes sociétés coexistent avec une multitude de très petites entreprises, ayant peu ou pas de salariés. Entre les deux, les petites et moyennes entreprises représentent un poids significatif : **73 % des emplois sont concentrés dans des établissements de 10 à 249 salariés.**

La forêt, une richesse à exploiter

Couvrant près de **2,6 millions d'hectares soit 36 % du territoire**, la forêt est le premier mode d'occupation du sol régional. Les feuillus couvrent plus de surface que les conifères, contrai-

rement à l'idée préconçue d'une forêt de montagne. Mais les résineux représentent un volume de bois supérieur et fournissent l'essentiel de la récolte commercialisée de bois d'œuvre.

La forêt régionale est détenue à 80 % par des propriétaires privés. Le morcellement caractéristique de la forêt française est ici particulièrement développé : plus de **600 000 propriétaires se partagent la forêt régionale, dont 400 000 possèdent moins d'un hectare.** Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise ainsi par la plus petite surface moyenne par propriétaire. Ce handicap structurel est en partie compensé par une productivité souvent élevée.

Avec plus de 5 millions de m³ en 2016, la récolte régionale commercialisée est la troisième de France métropolitaine. Bien qu'en progression, elle reste très inférieure à la production naturelle. **Il existe donc des marges de progression, en**

particulier pour la récolte et la valorisation des feuillus, sous réserve de lever un certain nombre de contraintes (qualité, conditions d'exploitation, débouchés).

Première région pour l'enseignement agricole

Avec **121 établissements** dont 75 % sont privés, la région accueille en 2017 près de 28 000 élèves et apprentis, ce qui en fait la première région de France. Les enfants d'agriculteurs représentent 10 % des élèves de la formation initiale. Dans les formations professionnelles, le **secteur de la production est le plus représenté avec un tiers des effectifs.** Les 3 500 apprentis s'orientent quant à eux pour moitié dans le secteur de l'aménagement.

Benoît Fontaine
Seán Healy

3^{ÈME} FORÊT DE FRANCE

36 % DE SURFACES

BOISÉES



3^{ÈME} RÉCOLTE DE BOIS COMMERCIALISÉE DE FRANCE

5,2 MILLIONS DE M³

DONT 73 % DESTINÉS AU BOIS D'ŒUVRE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 - IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

121 ÉTABLISSEMENTS

DONT

92 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



24 300 ÉLÈVES
3 500 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Ain



Plaine et montagne entre Saône et Rhône

La géographie de l'Ain est caractérisée par la dualité de son relief :

- la **partie occidentale est un pays de plaines** avec la Bresse, la plaine de l'Ain, le Val de Saône ou de bas plateaux comme les Dombes ;

- la **partie orientale est constituée de cluses, vallées et montagnes de type jurassien**, dont les sommets du Jura (Pays de Gex, Bugey, Revermont).

Entre ces deux parties, la rivière Ain traverse le département éponyme du nord au sud.

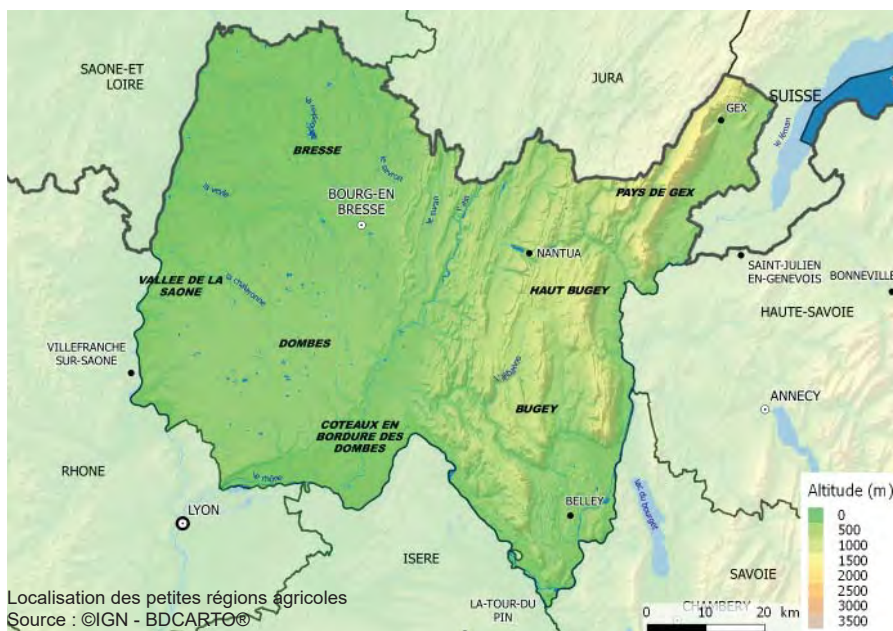
Le point **culminant du massif du Jura et du département** est le Crêt de la Neige qui culmine à 1 720 mètres. La Saône constitue la limite ouest, le Rhône les limites sud et est.

Cultures en plaine, élevage partout

En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **241 000 hectares dont plus de 30 % de surface toujours en herbe**. Selon le critère de la SAU totale, l'Ain se classe au 5^e rang des départements de la région.

Il se situe dans le peloton de tête pour de nombreuses productions

* Voir page 4



notamment pour l'élevage hors sol et les grandes cultures. Il occupe le cinquième rang pour la valeur de production agricole avec une **production brute standard* (PBS) de près de 370 millions d'euros**.

L'activité agricole dominante est la culture de céréales et oléoprotéagineux (COP) qui s'exerce dans les plaines de l'ouest où plus de 56 % de la surface agricole est constituée de terres arables.

Les COP sont la première production en valeur, en particulier le maïs grain et le blé tendre. Le lait de vache vient ensuite, dynamisé par une large offre de productions fromagères.

En Bresse et dans les Dombes, les exploitations d'élevage hors sol de vo-

34 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE

47 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES SURFACES
AGRICOLES

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

lailles et de porcins dominent : **les poulets de chair constituent la troisième production du département** en valeur. Les **exploitations viticoles** se concentrent dans le Bugey.

L'agriculture dynamise les territoires ruraux

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 120 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste néanmoins un **secteur d'activité structurant pour les territoires ruraux** (Haut-Bugey, nord de la Bresse) et contribue à un aménagement équilibré de l'espace et des paysages.

Avec **8 100 actifs agricoles permanents**, qui fournissent 5 500 équivalents temps plein (ETP), l'Ain occupe le 9^e rang des départements de la région. Le modèle de conduite des exploitations est très variable selon l'orientation de l'exploitation. **Les salariés permanents** fournissent près de 1 000 ETP, soit 16 % du travail total. C'est la part la plus élevée dans la région en grande partie liée à l'implantation de **l'aviculture dans la Bresse, les Dombes et la vallée de la Saône**. La main-d'œuvre familiale (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) apporte 76 % du travail total, 3^e part la plus faible de la région. Le travail des salariés (hors famille) représente environ 1 400 ETP. Plus des deux tiers sont des salariés permanents.

Démarches de valorisation : des exploitations encore peu concernées

En 2010, 900 exploitations **commercialisent en circuits courts**, principalement les exploitations viticoles et d'élevage d'ovins et de caprins du Bugey.

En 2017, l'agriculture biologique engage 214 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. L'Ain occupe le 9^e rang régional, avec une surface en « bio » de 13 460 ha, soit 5,7 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 8,7 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement les grandes cultures et l'élevage herbivore.

L'Ain occupe la dernière place régionale pour le nombre d'exploitations présentant au moins un signe officiel de qualité (470 exploitations). En 2018, le département compte **10 AOP** dont 3 AOP fromagères (Bleu de Gex haut Jura ou Bleu de Septmoncel, Comté et Morbier), 2 AOP laitières (Crème et Beurre de Bresse), 3 AOP viticoles (Bugey, Roussette du Bugey, Seysse), 2 AOP volaille (Volaille, Poularde et Chapon de Bresse, Dinde de Bresse) et **12 IGP**.

Des grandes exploitations, le plus souvent en plaine

La taille des exploitations diffère selon leur localisation : **dans les zones d'altitude du Haut-Bugey ou du Pays de Gex**, les exploitations valorisent de **grandes surfaces**. Dans les **espaces moins ouverts de Bresse, du Bugey ou des bords de Saône, leur taille est inférieure**. En moyenne, le département de l'Ain concentre 6,5 % des exploitations régionales et 8,5 % de la surface agricole pour une **SAU moyenne de 62 hectares soit 15 de plus qu'en région**.

La dimension économique des exploitations, quel que soit le territoire, **est supérieure à la moyenne régionale**. Les exploitations de plus petite dimension sont majoritaires dans l'est du département, les exploitations de grande dimension économique étant plus particulièrement présentes dans **l'élevage avicole des plaines occidentales** et les exploitations maraîchères des bords de Saône et des Dombes. Dans l'ensemble, les exploitations sont le plus souvent de taille moyenne ou grande ; la PBS médiane s'élève à 46 200 € soit 11 100 € de plus qu'en région.

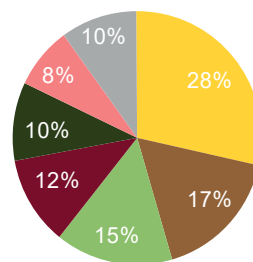
Juridiquement, 27 % des exploitations sont de forme sociétaire soit une part supérieure à la moyenne

4 000
EXPLOITATIONS



8 100
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Grandes cultures
- Polyculture et polyélevage
- Bovins lait
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Bovins viande
- Elevage hors-sol
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

régionale (21 %) ; parmi celles-ci, les GAEC* sont majoritaires dans les élevages bovins lait et mixte, les sociétés anonymes et les EARL* dans l'élevage hors sol et le maraîchage.

Une industrie agroalimentaire spécialisée

L'industrie agroalimentaire de l'Ain emploie, en 2015, hors artisanat commercial, près de **3 500 salariés (7^e rang régional) dans 230 établissements.**

Deux secteurs assurent l'essentiel de l'activité :

* Voir page 4

- **l'industrie des viandes avec 1 150 salariés**, est tournée notamment vers l'abattage de porcins et de bovins, avec 45 000 tonnes équivalent-carcasse (3^e rang régional) ;

- **l'industrie laitière**, couplée à la fabrication de fromages, de beurre et de crème, emploie plus de 650 salariés dont la moitié auprès de la coopérative laitière BRESSOR.

L'Ain compte peu de grands établissements agroalimentaires. En 2015, 74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés (en équivalent temps plein). En revanche 82 % des emplois sont situés dans des établissements de 10 à 249 salariés.

PRINCIPALES PRODUCTIONS
(PART DU DÉPARTEMENT DANS
LES SURFACES OU LES EFFECTIFS
RÉGIONAUX)

PORCINS

26 %

LÉGUMES TIGES

24 %

OLÉAGINEUX

19 %

CÉRÉALES 17 %

VOLAILLES 14 %

SURFACES EN HERBE 6 %

Source : SAA 2015

CHEPTEL

**3 MILLIONS DE TÊTES
DE VOLAILLES**



**185 000
BOVINS DONT
24 % VACHES LAITIÈRES**

134 000 PORCINS

**32 000
OVINS-CAPRINS**



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

**POIREAUX ET RADIS :
6 % DE LA PRODUCTION
FRANCE**

**43 000 ha
DE MAÏS EN GRAIN**

34 000 ha DE BLÉ

**LAIT DE VACHE PRODUIT :
283 MILLIONS
DE LITRES**



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

**FILIÈRES QUALITÉ
10 AOP
DONT 3 FROMAGES,
3 VINS, 2 VOLAILLES**

12 IGP 
**DONT 5 FROMAGES,
2 VOLAILLES**

**6 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION**

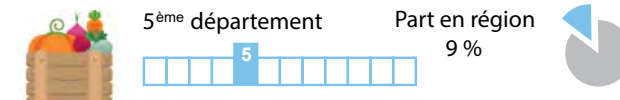
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées de l'Ain dans la région

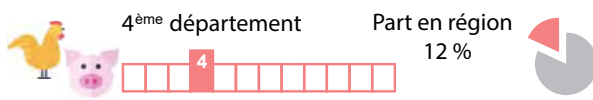
Grandes cultures



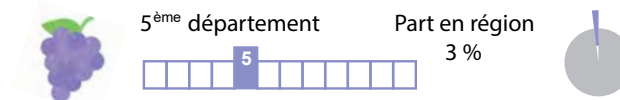
Maraîchage et horticulture



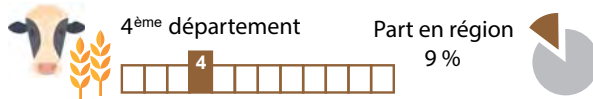
Élevage hors-sol



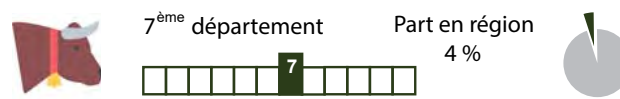
Viticulture



Polyculture et polyélevage



Bovins viande



Source : RA 2010

La forêt surtout présente en montagne

Couvrant **208 000 hectares (6^e rang régional)** soit **36 % du territoire**, la forêt est présente essentiellement en montagne. Elle est le premier mode d'occupation des massifs de l'est. Les feuillus sont majoritaires jusqu'à 1 000 mètres d'altitude. La forêt est publique (essentiellement communale) pour 31 % de sa surface (21 % dans la région).

La forêt de l'Ain génère une activité économique importante qui représente plus de 5 000 emplois directs dans le département. En 2016, la récolte commercialisée se fixe à 328 000 m³. Elle alimente une filière complète de transformation et de valorisation de cette matière première

(bois énergie, bois d'œuvre, bois d'industrie).

L'Ain occupe une **place médiane dans la région pour l'exploitation de la ressource forestière**. Il compte 8 % du volume de bois sur pied de la région et la récolte commercialisée représente 6 % du total régional. La récolte constituée pour moitié de résineux est majoritairement **destinée au bois d'œuvre (69 %)**.

De nombreuses filières d'enseignement agricole

L'Ain est le **sixième département de la région pour l'enseignement agricole**. En 2017, ses établissements accueillent 2 200 élèves et 320 apprentis. L'offre de formation

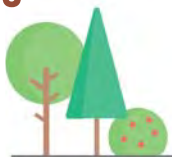
couvre **les niveaux VI** (cycle orientation collège) à **III** (BTS et classes prépa) mais le département ne compte pas d'établissement d'enseignement supérieur ou de recherche. L'enseignement de niveau bac (niveau IV) est surreprésenté avec 68 % des élèves pour 60 % dans la région. En revanche, le **niveau des diplômes préparés en alternance est plus élevé** : ils sont de niveau III (BTS) pour une majorité d'apprentis.

La place de l'enseignement privé est majoritaire (1 500 élèves partagés pour moitié entre temps plein et rythme approprié).

L'établissement Public Local de Cibeins propose des **formations « rares »** en élevage canin et aquaculture.

Benoît Fontaine

36 % DE SURFACES
BOISÉES



RÉCOLTE DE
BOIS COMMERCIALISÉE
328 000 M³

DONT **69 %** DESTINÉS
**AU BOIS
D'ŒUVRE**



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**
9 ÉTABLISSEMENTS
DONT
7 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



2 200 ÉLÈVES
320 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole

Allier



Plaine de l'Allier et contreforts du Massif Central

L'Allier est le département le plus septentrional de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le troisième plus vaste, avec plus de 7 300 km². Il constitue un espace de transition entre le Val de Loire et le Massif Central avec :

- dans **sa partie nord**, les plaines du Bocage bourbonnais comprenant la vallée du Cher et la Sologne bourbonnaise, bordée par la Loire ;
- dans **sa partie sud**, le Val d'Allier avec la Limagne bourbonnaise, encadrée à l'ouest par les Combrailles et à l'est par la Montagne bourbonnaise, extrémité du Massif du Forez qui culmine à 1 300 mètres d'altitude.



Une agriculture diversifiée

Ces caractéristiques géophysiques, alliance de plaines et de collines exposées aux influences océaniques, sont le support d'une agriculture diversifiée. En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **485 000 hectares (1^{er} rang régional) dont 222 000 hectares de surfaces toujours en herbe (3^e rang régional)**. L'Allier oc-

* Voir page 4

cupe le deuxième rang pour la valeur de production agricole avec **une production brute standard* (PBS) de 420 millions d'euros**. Cependant, rapportée à la SAU, la PBS est de 860 € à l'hectare, la plus faible après celle du Cantal.

L'activité agricole dominante est l'élevage bovin (45 % des exploitations) qui s'exerce tant en plaine qu'en montagne. **Les bovins viande sont la première production en valeur**. On en dénombre 530 000 dans le département en 2016 (2^e rang national après la Saône-et-Loire), de race charolaise à plus de 80 %. Les **exploitations de grandes cultures et mixtes** (cultures, éle-

1^{ÈRE} SURFACE AGRICOLE DE LA RÉGION AVEC 503 000 HA DONT LA MOITIÉ TOUJOURS EN HERBE

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

vage) sont surtout présentes en Limagne et dans le Bocage bourbonnais. L'Allier occupe le **1^{er} rang de la région pour l'élevage ovin et caprin** avec une PBS de 26,5 millions

d'€ et 1 100 exploitations, localisées majoritairement en plaine.

L'Allier occupe également la **2^e place régionale pour l'élevage hors sol (porcins et poulets de chair)** tant en nombre d'exploitations qu'en valeur de production.

Enfin, les **exploitations viticoles** sont concentrées dans l'aire de production AOP du Saint-Pourçain.

Une forte emprise agricole

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 125 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste un secteur d'activité structurant pour les zones rurales de l'Allier. Elle contribue à une gestion équilibrée du territoire et à l'entretien du bocage et des prairies.

Avec **9 800 actifs agricoles permanents**, qui fournissent 7 000 équivalents temps-plein (ETP), l'Allier occupe le 7^e rang des départements de la région. La conduite des exploitations relève d'un schéma très familial, à l'instar des autres départements de l'ouest régional pour lesquels prédomine l'élevage extensif d'herbivores. **La main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) **concentre 83 % du travail total** soit 4 points de plus que la moyenne régionale.

Les **salariés permanents**, avec 900 ETP, fournissent 12 % du travail départemental (2 points de plus que la région). Ils sont particulièrement **présents dans les exploitations viticoles et les élevages hors sol**. En revanche, **les saisonniers et les salariés en prestation de services** sont sous-représentés dans les exploitations (1 ETP pour 17 exploitations, 1 pour 6 dans la région).

Des démarches de valorisation très spécialisées

L'Allier est le **premier département de la région pour la production sous Label Rouge**, avec 930 exploitations, dont 170 éleveurs de Volailles fermières d'Auvergne. Mais ces signes d'identification de la qualité et de l'origine engagent seulement 18 % des exploitations contre 25 % en Auvergne-Rhône-Alpes. En 2018, le département compte **2 AOP** dont une AOP viticole (Saint-Pourçain) et **12 IGP**.

En 2017, l'agriculture biologique engage 333 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. L'Allier occupe le 4^e rang régional, avec une surface en « bio » de 21 580 ha, soit 4,5 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 7,5 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement

les bovins viande (1^{er} rang régional), les poulets de chair (1^{er} rang), les grandes cultures (2^e rang) et les œufs (2^e rang).

Avec 370 exploitations, l'Allier occupe **le dernier rang régional pour la commercialisation en circuits courts** ; cette pratique est plus souvent le fait des produits de l'élevage laitier, très peu présent dans le département.

Des exploitations grandes par la taille, inégales par la dimension économique

L'espace agricole est constitué de grandes exploitations céréalières en Limagne et de surfaces fourragères dans le reste du département. L'Allier concentre 9 % des exploitations régionales et près de 17 % de la surface agricole pour une **SAU* moyenne de 89 hectares soit près de 2 fois plus qu'en moyenne régionale**.

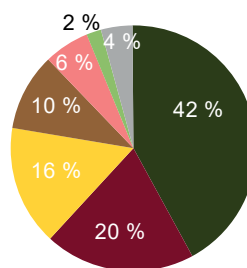
La moitié des exploitations dégagent une PBS supérieure à 51 700 €, soit 16 600 € de plus qu'au niveau régional. **Les exploitations de grande dimension économique** (25 % des exploitations, 18 % en région) sont surreprésentées dans les exploitations viticoles et de grandes cultures de Limagne ou d'élevage bovin et hors sol du Bourbonnais. En revanche, les nombreuses exploitations d'élevages

5 500
EXPLOITATIONS



9 800
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Bovins viande
- Elevage hors-sol
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Bovins lait
- Grandes cultures
- Autres
- Polyculture et polyélevage

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

ovin et caprin sont de petite dimension (PBS médiane de 8 500 €). Juridiquement, **28 % des exploitations sont de forme sociétaire** soit une part supérieure à la moyenne régionale ; parmi celles-ci, les EARL* sont les plus nombreuses et concernent l'élevage bovin viande, l'élevage hors sol et les grandes cultures.

Industrie agroalimentaire surtout dans la viande

L'industrie agroalimentaire de l'Allier, très spécialisée dans la viande, emploie, en 2015, hors artisanat commercial, **2 700 salariés (8^e rang régional) dans 110 établissements.**

* Voir page 4

L'Allier occupe le **premier rang régional des tonnages abattus** (135 000 tonnes équivalent-carcasse dont 45 % de porcins) et des emplois en transformation de la viande de boucherie et de volaille, notamment autour du site de SOCOPA à Villefranche-d'Allier qui emploie plus de 600 salariés.

Avec 180 salariés, l'industrie des boissons est également présente au travers des productions des Eaux de Vichy et de Saint-Yorre.

L'industrie agroalimentaire est plutôt concentrée : 23 % des salariés sont employés dans de grands établissements de 250 salariés ou plus (en équivalent temps plein), contre 19 % au plan régional.

PRINCIPALES PRODUCTIONS
(PART DU DÉPARTEMENT DANS
LES SURFACES OU LES EFFECTIFS
RÉGIONAUX)

VACHES ALLAITANTES

31 %

OLÉAGINEUX

22 %

OVINS

21 %

CÉRÉALES 20 %

PORCINS 17 %

VOLAILLES 14 %

Source : SAA 2015

CHEPTEL

3 MILLIONS
DE TÊTES DE
VOLAILLE



560 000
BOVINS DONT
37 % VACHES ALLAITANTES

176 000 OVINS

86 000 PORCINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE :

VACHES NOURRICES **5 %**

SURFACES EN HERBE **3 %**
SOIT **233 000** ha

BLÉ : 49 000 ha



MAÏS :
28 000 ha



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

2 AOP DONT 1 VIN

12 IGP
DONT
3 VOLAILLES,
2 AGNEAUX, 2 PORCS



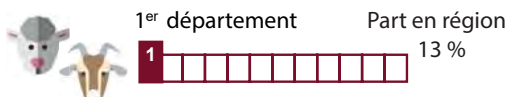
9 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION



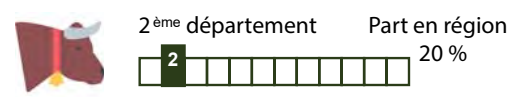
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations agricoles de l'Allier dans la région

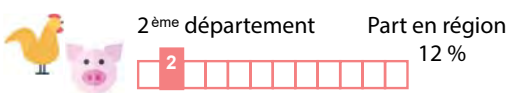
Ovins, caprins et autres herbivores



Bovins viande

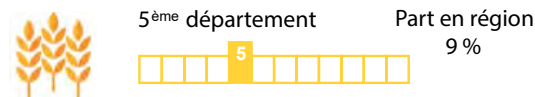


Élevage hors-sol

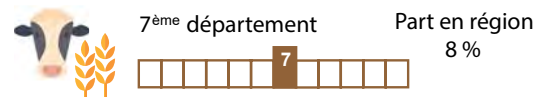


Source : RA 2010

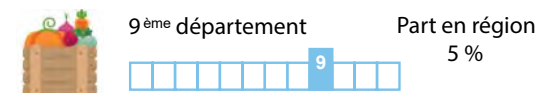
Grandes cultures



Polyculture et polyélevage



Maraîchage et horticulture



Forêt de plaine et forêt de montagne

Avec **132 000 hectares de surface forestière soit 18 % du territoire**, la forêt est le mode d'occupation du sol le moins présent des départements de la région (36 % en moyenne). Elle est surtout présente au nord-ouest avec l'emblématique forêt domaniale de Tronçais (11 000 ha) constituée de chênes sessiles conduits en futaie et dans la Montagne bourbonnaise avec des résineux. Elle est à 80 % privée.

L'exploitation de la ressource forestière est plus intensive que dans la région : l'Allier possède 5,5 % du volume de bois sur pied mais la récolte commercialisée représente 8 % du total régional. Les

volumes ainsi récoltés sont destinés au bois d'œuvre pour les deux tiers. L'Allier concentre un quart des volumes régionaux de chêne produisant du bois d'œuvre de haute qualité destiné pour une grande part à la fabrication de merrains pour les grands crus vinicoles. Le département occupe ainsi le 1^{er} rang régional pour la récolte d'œuvre en feuillus, avec près de 100 000 m³ en 2016.

Un enseignement agricole porté par le public

L'Allier est le **9^e département de la région pour l'enseignement agricole**. En 2017, ses établissements d'enseignement agricole accueillent 1 040 élèves et 150 apprentis. L'offre

de formation couvre **principalement les niveaux IV et infra** (bac et moins). L'enseignement de niveau III (BTS, classes prépa) est sous-représenté avec 8 % des élèves pour 11 % dans la région. Le niveau des diplômes préparés en alternance se répartit équitablement entre niveau III, IV ou V. L'Allier accueille également des doctorants et élèves chercheurs au site d'expérimentation de l'Irstea de Montoldre.

La place de l'enseignement public est majoritaire avec les lycées de Moulins et Durdal-Larequille qui accueillent 600 élèves. Le rythme en alternance concerne les trois-quarts des élèves de l'enseignement privé.

Benoît Fontaine

18 % DE SURFACES
BOISÉES



RÉCOLTE DE
BOIS COMMERCIALISÉE
404 000 M³ DONT

61 % DESTINÉS
AU BOIS
D'ŒUVRE

Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**
7 ÉTABLISSEMENTS
DONT
5 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



1 040 ÉLÈVES
150 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Ardèche

En pente du Mézenc au Rhône

Le département de l'Ardèche s'étend sur 5 500 km² sur un escarpement de plus de 1 000 mètres de dénivelé séparant :

- une **frange montagneuse au nord-ouest** constituée du Forez, du massif du Mézenc et des hauts plateaux du Velay ;

- une **large bande centrale**, constituée des plateaux du haut et du moyen Vivarais, dominés par la table basaltique du Coiron à 1 000 mètres d'altitude et dont l'altitude décroît vers le sud-est ;

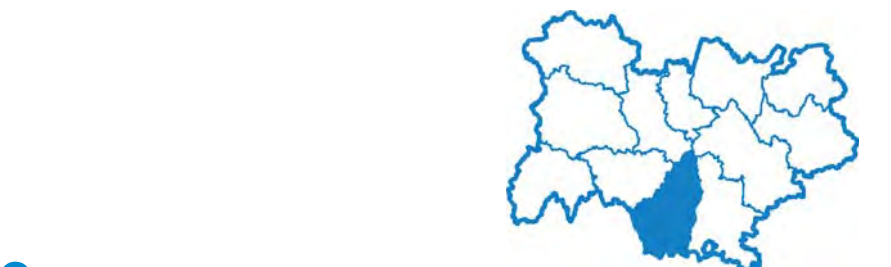
- une **frange est**, constituée de l'étroit corridor de la rive droite du Rhône ;

- un **ensemble collinaire de basse altitude au sud**, le bas Vivarais, souligné par les vallées encaissées de l'Ardèche et du Chassezac.

Une spécialisation locale des productions, déterminées par l'altitude et le climat

Ces caractéristiques géophysiques très diverses sont le support d'une agriculture spécialisée localement. En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur

* Voir page 4



120 000 hectares dont 63 % de surfaces toujours en herbe. Selon le critère de la SAU totale, l'Ardèche se classe au 11^e rang des départements de la région. La concurrence entre agriculture et autres usages dans le couloir rhodanien entraîne une diminution de la SAU de 1 % chaque année. Avec **4 700 exploitations agricoles, l'Ardèche occupe le 9^e rang de la région** mais se situe en tête pour de nombreuses productions fortement valorisées, notamment les fruits à coques et la viticulture. Elle occupe également le 9^e rang pour la valeur de production agricole avec une **production brute standard* (PBS) de 260 millions d'euros** en 2010. L'activité agricole est géogra-

67 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE

67 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES ESPACES
NATURELS

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

phiquement très spécialisée dans le département. **La viticulture est la première production en valeur** (2/3 de la PBS) et se concentre dans le bas Vivarais et le couloir rhodanien.

La castanéiculture (châtaignes) est la deuxième production en valeur dans le haut et moyen Vivarais et les fruits à noyau sont produits le long de la vallée du Rhône.

L'élevage d'ovins-caprins est présent sur les plateaux du Vivarais et du Coiron : l'Ardèche occupe le 2^e rang régional pour la production de lait de chèvre.

L'agriculture dynamise l'emploi rural

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 150 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste très présente sur une large part du territoire, en particulier dans sa moitié ouest. Elle contribue au maintien de la typicité des paysages.

Avec **8 300 actifs agricoles permanents**, qui fournissent plus de 5 400 équivalents temps-plein (ETP), l'Ardèche occupe le 9^e rang des départements de la région. La structure de l'emploi est très différenciée selon le territoire : dans le bas Vivarais et la vallée du Rhône, un tiers du travail est fourni par des salariés, majoritairement saisonniers ou issus d'entreprises de travail agricole en lien avec les activités arboricoles et viticoles.

Ailleurs, la part du travail des salariés n'excède pas 11 %. L'Ardèche est le **3^e département où la densité du travail agricole est la plus élevée** (4,9 ETP pour 100 ha de SAU).

En pointe dans les démarches de valorisation

Confrontés à des coûts de production élevés et à une baisse des cours des productions conventionnelles, les agriculteurs ardéchois s'investissent dans des démarches qualitatives de valorisation. Parmi celles-ci, l'agriculture biologique occupe une place importante. **En 2017, l'agriculture biologique** engage 802 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. L'Ardèche occupe le 3^e rang régional, avec une surface en « bio » de 24 200 ha, soit 20,2 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 10,3 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement les fruits et légumes (1^{er} rang régional), la vigne, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, les petits ruminants et les œufs (3^e rang).

De même, le département de l'Ardèche est bien représenté dans la production **sous signe officiel de qualité**. En 2018, il compte **9 AOP**

dont 1 AOP fromagère (Picodon), 7 AOP viticoles et **15 IGP**. Au total, 1 650 exploitations produisent sous un signe officiel de qualité **soit le deuxième rang régional**.

La **commercialisation en circuits courts** concerne près de 36 % des exploitations. Elles sont majoritaires dans le sud des plateaux du Vivarais et commercialisent principalement **des produits issus de l'élevage ovin et caprin et de l'arboriculture**, faisant de l'Ardèche le 3^e contributeur de la région.

La dimension des exploitations croît avec la proximité du Rhône

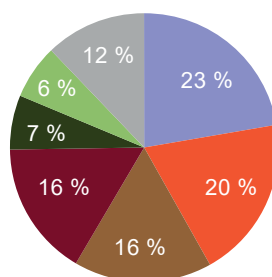
En termes de dimension économique des exploitations, **l'Ardèche est coupée en deux selon un axe nord-sud**. La partie occidentale du Vivarais, les espaces montagnards du Velay, du Forez et du Mézenc sont maillés de petites exploitations : la moitié d'entre elles dégage une PBS inférieure à 20 800 €. En revanche, sur le plateau du Coiron, dans le couloir rhodanien et le bas Vivarais, la moitié des exploitations, majoritairement arboricoles et viticoles, dégage plus de 30 000 € de PBS. Dans l'ensemble, l'Ardèche accueille 9 % des petites exploitations de la région mais seulement 6 % des moyennes et grandes.

4 700
EXPLOITATIONS



8 200
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Viticulture
- Fruits et Cultures permanentes
- Polyculture et polyélevage
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Bovins viande
- Bovins lait
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

Ce contraste territorial se constate également pour les surfaces mais dans un rapport inverse : la SAU moyenne des exploitations du bas Vivarais et de la vallée du Rhône ne dépasse pas 15 hectares mais atteint 34 hectares dans le reste du département.

La forme juridique des exploitations témoigne aussi de la typicité du département : la part des exploitations sous forme sociétaire est de 13 % soit la plus faible de la région. **Les exploitations sociétaires de la vallée du Rhône sont pour 55 % d'entre elles des EARL*** (40 % en région), forme plus usitée dans les exploitations viticoles et arboricoles, avec une participation plus marquée du salariat.

* Voir page 4

Un petite filière agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire est peu présente sur le territoire ardéchois. Avec 1 800 salariés et 200 établissements en 2015, le département occupe l'avant-dernier rang de la région.

L'industrie agroalimentaire est constituée d'unités de taille petite et moyenne : 17 % des salariés sont employés dans des établissements de moins de 10 salariés et 83 % dans des établissements de 10 à 249 salariés (en équivalent temps plein).

L'industrie des boissons emploie 240 salariés dans 45 établissements.

PRINCIPALES PRODUCTIONS
(PART DU DÉPARTEMENT DANS
LES SURFACES OU LES EFFECTIFS
RÉGIONAUX)

CHÂTAIGNES
93 %

CERISES
35 %

PETITS FRUITS
31 %

VIGNE 21 %

CAPRINS 19 %

ABRICOTS 18 %

Source : SAA 2015

CHEPTEL

1,4 MILLION
DE TÊTES DE
VOLAILLE



72 000
OVINS



53 000 BOVINS

32 000 CAPRINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE

CHÂTAIGNES : 37 %

CERISES : 11 %

FRAMBOISES : 11 %

ABRICOTS : 9 %

2^{ÈME} DÉPARTEMENT DE LA RÉGION

LAIT DE CHÈVRE PRODUIT :
13,8 MILLIONS DE LITRES

PRODUCTION DE VIN :
521 000 hl

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

9 AOP
DONT 2 VINS,



5 CRUS
CÔTES DU RHÔNE

15 IGP DONT
6 VOLAILLES, 3 VINS

10 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION



Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées de l'Ardèche dans la région

Fruits et cultures permanentes



2^{ème} département



Part en région
25 %



Viticulture



2^{ème} département



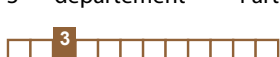
Part en région
20 %



Polyculture et polyélevage



3^{ème} département



Part en région
11 %



Source : RA 2010

Ovins, caprins et autres herbivores



5^{ème} département



Part en région
9 %



Élevage hors-sol



8^{ème} département



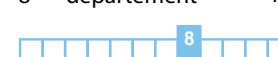
Part en région
7 %



Maraîchage et horticulture



8^{ème} département



Part en région
5 %



Une vaste forêt diversement exploitée

Couvrant environ **327 000 hectares soit 59 % du territoire**, la forêt est le premier mode d'occupation du sol ardéchois. Sur une large bande centrale, couvrant les plateaux du Vivarais et du Coiron, elle occupe les deux tiers du territoire.

La forêt est très morcelée et essentiellement privée (91 % de sa surface). L'Ardèche possède la **première surface de feuillus de la région (176 000 ha)**. Située à mi-pente, elle se partage entre

châtaigniers arboricoles et garrigue, composée de chênes verts et pubescents. Les hauteurs du Velay et du Vivarais sont peuplées de résineux d'essences variées.

Tant en raison du peuplement forestier que de l'accessibilité, **l'exploitation de la ressource sylvicole est peu développée**. L'Ardèche possède ainsi 9 % du volume de bois sur pied de la région mais contribue seulement à hauteur de 5 % à la récolte régionale commercialisée. Avec 261 000 m³ récoltés en 2016 (à 62 % du bois d'œuvre), l'Ardèche occupe le 11^e rang régional.

Une offre scolaire du nord au sud

En 2017, les établissements d'enseignement agricole de l'Ardèche accueillent 1 000 élèves 70 apprentis répartis sur l'ensemble du territoire. Ils couvrent **de nombreux niveaux**, allant du cycle orientation collège (niveau VI) au BTS (niveau III). L'unique établissement public, l'EPL Olivier de Serres d'Aubenas, accueille 430 élèves.

Benoît Fontaine

2^{ÈME} FORÊT DE LA RÉGION
59 % DE SURFACES BOISÉES



RÉCOLTE DE BOIS COMMERCIALISÉE
261 000 M³

DONT 62 % DESTINÉS AU BOIS D'ŒUVRE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 - IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
5 ÉTABLISSEMENTS DONT 4 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



1 020 ÉLÈVES
70 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Cantal



Un vaste volcan et ses contreforts

Le département du Cantal, dont l'ensemble du territoire est placé en zone de montagne, s'étend sur 5 700 km² et présente un relief varié :

- les franges Nord, Nord-Est et Est du département sont constituées de **plateaux élevés** (Sud-Cézallier, Margeride, Aubrac). L'altitude varie de 500 mètres à Massiac à plus de 1 300 mètres à la limite de l'Aveyron.
- la **partie centrale est constituée d'un volcan** présentant plusieurs crêtes à plus de 1 700 mètres (Plomb du Cantal, Puy Mary...) dominant des flancs abrupts.
- la partie occidentale, innervée de multiples cours d'eau, alterne plaines et collines.



Des productions agricoles largement dominées par l'élevage extensif

Ces caractéristiques géophysiques en font un **territoire très rural**, orienté vers le secteur agricole. En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **350 000 hectares dont 78 % de surface**

* Voir page 4

toujours en herbe. Selon le critère de la SAU, le Cantal se classe au 3^e rang des départements de la région alors qu'il n'est que le 7^e département le plus vaste. Il est en 2^e place pour la part de son territoire exploitée par l'agriculture. La prépondérance de l'herbe voue l'activité agricole à l'élevage bovin. Le Cantal n'occupe que le 8^e rang pour la valeur de la production agricole avec une production brute standard* (PBS) de 300 millions d'euros en 2010.

L'activité agricole dominante est l'élevage extensif de bovins, avec 95 % de la surface agricole constituée de surfaces fourragères. **Le lait de vache et la production de jeunes bovins destinés à l'en-**

100 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE

1^{ÈRE} PRAIRIE DE LA
RÉGION AVEC **47 %**
DU TERRITOIRE EN SURFACE
TOUJOURS EN HERBE

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

graissement ont les premières productions en valeur (80 % de la PBS et des exploitations). Elles sont valorisées au travers de la production fromagère.

Le Cantal compte près de **500 000 bovins** et occupe le deuxième rang de la région après l'Allier. Les vaches laitières sont plus particulièrement présentes sur les plateaux de l'est du département. Le reste du territoire héberge majoritairement des vaches allaitantes, souvent de race Salers ou Aubrac. Elles produisent des broutards, jeunes bovins maigres destinés à l'export pour être engraisés, principalement en Italie. Le Cantal est ainsi le premier département exportateur français.

Dans ce décor montagnard, la Châtaigneraie, au Sud-Ouest, se distingue par un éventail de productions agricoles plus large : lait, céréales, fruits (châtaigne) et élevages bovin et porcin.

L'agriculture, activité structurante du territoire

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 60 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture est un secteur incontournable pour la structuration économique du territoire. Hormis autour des pôles urbains d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, le secteur agricole représente plus du tiers de l'emploi total et même plus de 50 % dans de nombreuses communes.

Avec près de **10 600 actifs agricoles permanents en 2010**, qui fournissent 8 250 équivalents temps

plein (ETP), le Cantal occupe le 6^e rang des départements de la région. Le modèle de conduite des exploitations reste sur un schéma très familial. La **main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) **concentre 92 % du travail total soit le 2^e rang** des départements de la région. A l'inverse, les **salariés permanents** fournissent moins de 400 ETP principalement dans les exploitations maraîchères des bassins de Massiac ou d'Aurillac. **Les saisonniers et les salariés en prestation de services** sont sous-représentés : 1 ETP pour 17 exploitations contre 1 pour 6 dans la région.

Un engagement inégal dans les démarches de valorisation

Le département du Cantal est bien représenté dans la production sous signes officiels de qualité avec plus du **tiers des exploitations ayant au moins une production AOP, IGP ou Label Rouge** et valorisant la production de fromages et de viandes. En 2018, le Cantal compte **7 AOP** dont 6 AOP fromagères (Fourme d'Ambert, Bleu d'Auvergne, Saint-Nectaire, Cantal, Salers et Laguiole) et **13 IGP**.

En revanche, les agriculteurs cantaliens sont **peu engagés dans les autres démarches de valorisation**. Ne bénéficiant pas d'un potentiel local de consommation important,

seuls 10 % ont recours aux circuits courts (11^e rang régional). Seule l'Artense, à proximité du bassin de vie de Bort-les-Orgues, est au-dessus de la moyenne régionale.

En 2017, l'agriculture biologique engage 294 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. Le Cantal occupe le 5^e rang régional, avec une surface en « bio » de 20 830 ha, soit 5,9 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 14,8 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement les bovins viande (2^e rang régional) et les bovins lait (3^e rang).

Des exploitations sociétaires et de grande taille

L'espace agricole est structuré par de grandes exploitations, en particulier sur les contreforts et les plateaux d'altitude. Le département du Cantal concentre 9 % des exploitations régionales mais 12 % de la surface agricole pour une **SAU moyenne de 62 hectares soit 15 de plus qu'en moyenne régionale**.

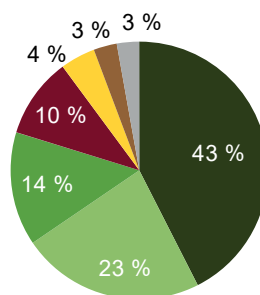
De même, la dimension économique des exploitations se situe dans la partie haute de la répartition régionale : les exploitations de taille moyenne sont majoritaires dans le département, **la moitié des exploitations dégagent une PBS supérieure à 44 500 €** soit 9 400 € de plus qu'en moyenne régionale.

5 600
EXPLOITATIONS



10 500
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Bovins viande
- Bovins lait
- Bovins mixte
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Grandes cultures
- Polyculture et polyélevage
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

Les exploitations moyennes et grandes sont plus particulièrement présentes dans **l'élevage laitier de moyenne altitude**.

En corollaire, **la forme juridique des exploitations est plus souvent sociétaire** (plus du quart). Le Cantal est même le **premier département de la région pour la part des exploitations en GAEC***.

Une filière agroalimentaire orientée vers la production fromagère

Le Cantal se distingue par une faible présence d'industries agroalimentaires

* Voir page 4

hors artisanat commercial sur son territoire. Avec une centaine d'établissements et 1 600 salariés en 2015, le département occupe le dernier rang de la région.

Le secteur est très spécialisé dans l'industrie laitière : le Cantal occupe le 3^e rang régional pour le nombre d'emplois et le **1^{er} rang pour la production de fromages de vache (40 000 tonnes par an)**, avec une répartition homogène des établissements sur le territoire. L'emploi est très fortement concentré (93%) dans des établissements de 10 à 249 salariés (en équivalent temps plein).

PRINCIPALES PRODUCTIONS (PART DU DÉPARTEMENT DANS LES SURFACES OU LES EFFECTIFS RÉGIONAUX)

VACHES ALLAITANTES
24 %

AUTRES BOVINS
17 %

SURFACES EN HERBE
16 %

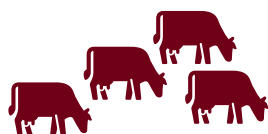
VACHES LAITIÈRES 14 %

PORCINS 7 %

OVINS 4 %

Source : SAA 2015

492 000 BOVINS
DONT
33 % VACHES ALLAITANTES
14 % VACHES LAITIÈRES



37 000 OVINS

37 000 PORCINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE :

VACHES ALLAITANTES 4 %

SURFACES EN HERBE :

3 % SOIT 279 000 ha



LAIT DE VACHE PRODUIT :

400 MILLIONS DE LITRES



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

7 AOP DONT
6 FROMAGES

13 IGP DONT

3 AGNEAUX, 2 VEAUX
2 PORCS, 3 CHARCUTERIES

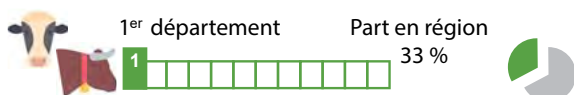


9 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION

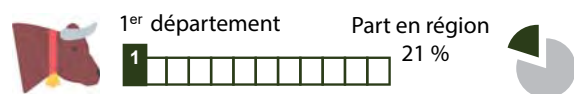
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées du Cantal dans la région

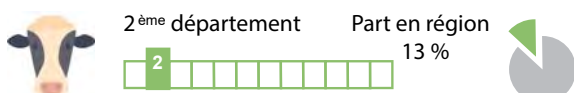
Bovins mixte



Bovins viande

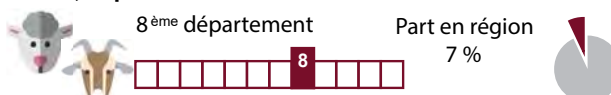


Bovins lait

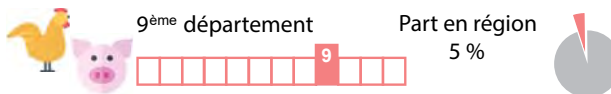


Source : RA 2010

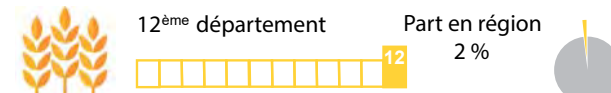
Ovins, caprins et autres herbivores



Élevage hors-sol



Grandes cultures



Une forêt de feuillus peu étendue

Couvrant **160 000 hectares soit 28 % du territoire**, la forêt arrive loin derrière les surfaces toujours en herbe. Elle se répartit entre trois quarts de feuillus majoritairement à l'Ouest et un quart de résineux principalement au Sud, en altitude. Elle est à 83 % privée (80 % dans la région). Le département concentre 6 % du volume de bois sur pied et 6 % de la récolte commercialisée de la région. Le « taux de récolte », s'établit ainsi à 9 m³ pour 1 000 m³ sur pied (14 m³ en France métropolitaine).

Les forêts de moins de 40 ans apparaissent sous-représentées dans l'ensemble des classes d'âge présentes et ce déficit laisse présager un creux de production dans les prochaines décennies. Le dévelop-

pement de l'exploitation forestière serait propice au renouvellement de la forêt cantalienne. L'exploitation de nouvelles surfaces mais présentant une pente acceptable (inférieure à 45 %) serait possible sous réserve d'un développement de la desserte interne des massifs. Toutefois, le développement de l'exploitation forestière apparaît pénalisé par l'éloignement des unités de transformation des bois, peu nombreuses dans le département pour les résineux et situées hors du département pour les feuillus.

Un enseignement agricole attractif

En 2017, **les établissements d'enseignement agricole du Cantal accueillent seulement 1 000 élèves**

et 150 apprentis. Cependant, rapportés à la population scolaire, la part des élèves engagés dans un cursus agricole est 2,5 fois supérieure à la part régionale. L'offre de formation couvre les niveaux, allant du cycle orientation collège (niveau VI) au BTS (niveau III). Le Cantal accueille également des doctorants sur le site de l'INRA d'Aurillac, spécialisé en productions fromagères. **L'enseignement de niveau bac et plus (niveaux IV et supra) est sur-représenté** avec 82 % des élèves pour 74 % dans la région. A l'inverse, **le niveau des diplômes préparés en alternance est moins élevé** : ils sont de niveau V pour plus de la moitié des apprentis.

Benoît Fontaine

28 % DE SURFACES
BOISÉES



RÉCOLTE DE
BOIS COMMERCIALISÉE
272 000 M³ DONT

55 % DESTINÉS
AU BOIS
D'ŒUVRE

Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**
7 ÉTABLISSEMENTS
DONT
5 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



970 ÉLÈVES
150 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole

Drôme



Vallée du Rhône et préalpes méridionales

Le département de la Drôme s'étend sur 6 500 km² au sud-est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et revêt des caractéristiques géophysiques différenciées :

- la **partie occidentale**, constituée de la rive gauche du Rhône, couloir alluvionnaire de 90 km de long d'une altitude inférieure à 200 mètres.

- la **partie orientale**, constituée d'une succession de massifs montagneux de moyenne altitude culminants à 2 400 mètres : le Vercors au nord, le massif du Dévoluy au centre et le massif des Baronnies au sud. Entre ces massifs serpentent l'Isère, la Drôme et l'Eygues, affluents du Rhône.

- la **partie méridionale**, ou Drôme provençale qui comprend la plaine du Tricastin et des ensembles collinaires.

La Drôme est ainsi à la confluence de trois climats : continental (au nord), montagnard (à l'est) et méditerranéen (au sud).

* Voir page 4



Une spécialisation locale des productions, déterminées par le climat

Ces caractéristiques géophysiques très diverses sont le support d'une agriculture variée. La surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **192 000 hectares dont 26 % de surface toujours en herbe**. Selon le critère de la SAU totale, la Drôme se classe au 8^e rang des départements les plus agricoles de la région. La concurrence entre l'agriculture et les autres usages entraînerait une diminution de la SAU de près de 1,5 % chaque année. **Avec 6 400 exploitations agricoles, la Drôme occupe le 2^e rang de la région** et se situe en tête pour de nombreuses productions forte-

59 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE
ET HAUTE-MONTAGNE

59 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES ESPACES
NATURELS

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

ment valorisées, notamment les fruits à noyau (olive de Nyons) et les volailles de chair. Elle occupe ainsi le 1^{er} rang pour la **production brute standard* (PBS), soit 560 millions d'euros**.

L'activité agricole est très éclectique dans le département. La viticulture est la **1^{ère} production en valeur** avec la Clairette de Die et les Côtes du Rhône. Le long de la vallée du Rhône prédominent les **exploitations arboricoles** qui dégagent la 2^e valeur de production.

L'élevage ovin est présent en altitude sur l'ensemble des massifs, l'élevage **caprin** en moyenne altitude et l'élevage **bovin** surtout dans les préalpes (Vercors).

Dans les plaines et les contreforts des massifs, **l'élevage hors-sol** côtoie des systèmes de **polyculture-élevage** et des grandes cultures notamment en **blé dur**.

Cette variété de production vaut à la Drôme le qualificatif de « Petite France ».

L'agriculture dynamise l'emploi rural

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies, l'agriculture reste très présente sur une large part du territoire et contribue au maintien de la typicité des paysages.

Avec **12 200 actifs agricoles permanents en 2010**, qui fournissent 8 200 équivalents temps plein (ETP), la Drôme occupe le 2^e rang des départements de la région. La structure de l'emploi se détache très nettement du reste de la région. La main-d'œuvre familiale (chefs d'ex-

ploitation et coexploitants, aides familiaux) **fournit une moindre part du travail total (59 %)**. **Les salariés, en revanche, représentent près de 4 700 ETP**. Les deux tiers sont des saisonniers et des salariés en prestation de services. Cette part largement supérieure à la moyenne régionale, tire son origine des nombreuses exploitations viticoles et arboricoles de la vallée du Rhône. La Drôme est ainsi le département où la densité du travail agricole est la plus élevée (5,6 ETP pour 100 ha de SAU).

Bio, circuits courts et signes officiels de qualité, supports de l'agriculture drômoise

Confrontés à des coûts de production élevés et à une baisse des cours des produits conventionnels, les agriculteurs drômois cherchent à valoriser leurs produits. Parmi ces démarches de valorisation, l'agriculture biologique occupe une place importante. **En 2017, l'agriculture biologique** engage 1 187 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. La Drôme occupe le 1^{er} rang régional, avec une surface en « bio » de 46 140 ha, soit 25 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 6,5 % par an (10,2 % au plan régional). Le département se situe au 1^{er} rang régional pour de nombreuses productions : plantes à parfum, aromatiques

et médicinales, vigne, œufs, petits ruminants et grandes cultures. Il est au 2^e rang pour les fruits et légumes. De même, la Drôme est bien représentée dans la production **sous signe officiel de qualité**. **En 2018**, il compte **18 AOP** dont 3 AOP fromagères, 10 AOP viticoles, 1 AOP pour l'huile essentielle de lavande et **15 IGP**. Au total, 2 050 exploitations produisent sous un signe officiel de qualité soit le 2^e rang régional.

La **commercialisation en circuits courts** est plus fréquente dans le sud du département et autour de Valence, favorisée par le potentiel local de consommation. Ainsi, près de 1 800 exploitations commercialisent en circuits courts, principalement **des produits issus de la viticulture et de l'arboriculture**, faisant de la Drôme le 2^e contributeur de la région.

Des exploitations de taille très inégale

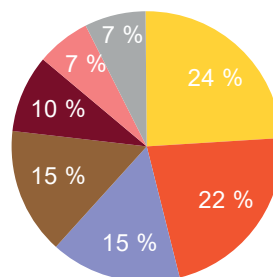
En termes de dimension économique des exploitations, la Drôme est très contrastée. L'espace montagnard est maillé de petites exploitations en particulier dans le centre du département. En revanche, la vallée du Rhône et le sud concentrent les exploitations de grande dimension économique. La Drôme en compte plus de 1 600, soit le 1^{er} rang régional. Les exploitations de dimension intermédiaire sont en revanche

6 300
EXPLOITATIONS



12 200
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Grandes cultures
- Fruits et Cultures permanentes
- Viticulture
- Polyculture et polyélevage
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Elevage hors-sol
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

sous-représentées. La Drôme accueille 15 % des grandes exploitations de la région mais seulement 8 % des moyennes.

Cette dichotomie entre territoires et entre taille d'exploitations entraîne une distorsion à la hausse de la valeur de la production : si la moitié des exploitations dégage 36 500 € de PBS, un niveau équivalent à la région, la **PBS moyenne est de 88 000 € soit près d'une fois et demie la moyenne régionale.**

Les surfaces sont en outre plus petites. La SAU moyenne est de 32 ha (47 ha en moyenne régionale).

La forme juridique des exploitations témoigne aussi de la typicité du dé-

* Voir page 4

partement. La part des exploitations sous forme sociétaire est équivalente à la moyenne régionale (21 %). En revanche, parmi celles-ci 61 % sont des EARL* (40 % en région), forme plus usitée dans les exploitations viticoles et arboricoles qui ont un fonctionnement moins familial et avec une participation plus marquée du salariat.

Le premier département pour les industries agroalimentaires

S'appuyant sur la diversité de ses productions agricoles, la Drôme offre un terrain d'exception aux industries

PRINCIPALES PRODUCTIONS (PART DU DÉPARTEMENT DANS LES SURFACES OU LES EFFECTIFS RÉGIONAUX)

LAVANDE ET LAVANDIN
92 %

FRUITS À NOYAU
47 %

VOLAILLES
40 %

VIGNE 33 %

NOIX 24 %

CAPRINS 21 %

Source : SAA 2015

CHEPTEL

8,6 MILLIONS
DE TÊTES DE
VOLAILLE 

79 000
OVINS 

35 000 BOVINS

34 000 CAPRINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE

ABRICOTS : 40 %

LAVANDE ET LAVANDIN :
26 % 

AIL SEC : 16 % 

PÊCHES ET NOIX : 11 %

PRODUCTION DE VIN :
774 000 hl

1^{ER} DÉPARTEMENT DE LA RÉGION
LAIT DE CHÈVRE PRODUIT :
14 MILLIONS DE LITRES

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

18 AOP DONT
7 VINS, 3 CRUS
CÔTES DU RHÔNE,
3 FROMAGES, 2 FRUITS

15 IGP

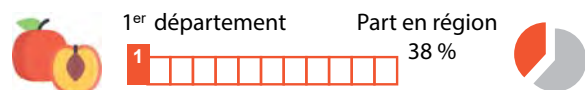
20 % DE LA SURFACE
BIO DE LA **RÉGION**



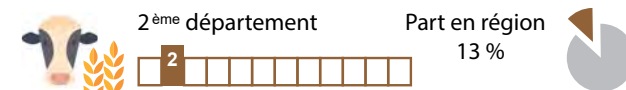
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées de la Drôme dans la région

Fruits et cultures permanentes



Polyculture et polyélevage



Élevage hors-sol



Viticulture



Maraîchage et horticulture



Grandes cultures



Source : RA 2010

agroalimentaires (hors artisanat commercial). Avec 291 établissements en 2015, (11 % du nombre total d'établissements de la région) et près de 6 000 salariés (14 % des emplois), l'agroalimentaire est la 1^{ère} filière économique de la Drôme. C'est la filière la plus complète, couvrant l'ensemble des activités depuis les semences (tournesol, maïs, ail...) jusqu'à la transformation.

Si l'industrie agroalimentaire est constituée de nombreux établissements de moins de 10 salariés (75 % des unités) l'emploi est néanmoins concentré pour 73 % dans les établissements de 10 à 249 salariés (en équivalent temps plein).

Le département le plus boisé et le moins exploité

Couvrant **338 000 ha soit 51 % du territoire**, la forêt est le premier mode d'occupation du sol drômois. Le taux de boisement dépasse même 65 % dans les massifs de l'Est.

La forêt est très morcelée (80 % des parcelles ont une surface inférieure à 4 ha) et publique pour un quart de sa surface. L'exploitation de la ressource sylvicole est peu développée. La Drôme possède 6,5 % du volume de bois sur pied de la région mais contribue pour 3,3 % seulement à la récolte commercialisée régionale. Le « taux de récolte » est ainsi de 5 m³ pour 1 000 m³ sur pied (10 m³ dans la région et 14 m³ en France métropolitaine).

Une offre de formation pour tous les niveaux

En 2017, les établissements d'enseignement agricole de la Drôme accueillent 2 300 élèves et 180 apprentis. Ils couvrent **l'ensemble des niveaux scolaires**, allant du cycle orientation collège (niveau VI) à la licence pro. L'enseignement de niveau III (BTS et classes prépa) est surreprésenté avec 20 % des élèves pour 11 % dans la région. A l'inverse, le niveau des diplômés préparés en alternance est moins élevé : en l'occurrence, ils sont de niveau V pour 40 % des apprentis.

La place de l'enseignement privé est majoritaire avec 8 établissements accueillant 1 600 élèves.

Benoît Fontaine

1^{ÈRE} FORÊT DE LA RÉGION
51 % DE SURFACES BOISÉES



RÉCOLTE DE BOIS COMMERCIALISÉE
182 000 M³ DONT

48 % DESTINÉS AU BOIS ÉNERGIE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 - IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
10 ÉTABLISSEMENTS DONT
8 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



2 300 ÉLÈVES
180 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Isère



Un département de transition entre Rhône et Alpes

Le département de l'Isère s'étend sur 7 400 km² et se divise équitablement en deux territoires bien distincts :

- la **partie nord-ouest** constituée du Bas-Dauphiné et de la vallée du Rhône, vaste étendue de plaines, bordée au Nord par l'agglomération lyonnaise et au Sud par la rivière Isère. L'altitude varie de 130 mètres, le long du Rhône, à 700 mètres sur le plateau de Chambaran.

- la **partie sud-est** constituée du Grésivaudan, du Vercors, des Préalpes et des Alpes, zone de moyenne et de haute montagne qui culmine à 4 100 mètres d'altitude dans le massif des Écrins.



Des productions agricoles variées, déterminées par le relief

Ces caractéristiques géophysiques très contrastées sont le support d'une agriculture variée à l'échelle de ce territoire. En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **231 000 hectares dont 37 % de surface toujours en herbe**. Selon le critère de la SAU totale, l'Isère se classe au 4^e rang des

* Voir page 4

départements de la région. Elle se situe dans le peloton de tête pour de nombreuses productions notamment pour la nuciculture (noix) ou les petits fruits. Mais elle n'occupe que le 6^e rang pour la valeur de production agricole avec une **production brute standard* (PBS) de 326 millions d'euros**.

L'activité agricole dominante est l'élevage extensif d'herbivores qui s'exerce dans la partie alpine du département, au sud-est où 86 % de la surface agricole est constituée de surfaces fourragères. **Le lait de vache est la 1^{ère} production en valeur**, dynamisée par les productions fromagères en AOP du Vercors. **L'élevage d'ovins-caprins** concerne plus de 1 000 exploitations

63 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE
ET HAUTE-MONTAGNE

52 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES ESPACES
NATURELS

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

souvent de petite taille économique. La production de **viande bovine** est également bien représentée à travers l'élevage de Charolais.

Dans les plaines et la vallée du Rhône, **les exploitations de grandes cultures** (céréales, oléagineux) côtoient des **systèmes mixtes** (polyculture-élevage). L'Isère occupe ainsi le 1^{er} rang de la région de ces deux orientations techniques qui regroupent 3 100 exploitations.

En lisière du Vercors et dans la vallée du Grésivaudan prévalent les exploitations arboricoles **de fruits à coques**, notamment l'emblématique noix de Grenoble. L'élevage hors-sol (poulets de chair, porcins) se concentre dans l'ouest de la Vallée de l'Isère.

L'agriculture dynamise le territoire

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 130 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste le seul secteur d'activité présent dans la quasi-totalité des communes du département. Elle contribue à une gestion équilibrée du territoire et au maintien de paysages ouverts. Avec **11 300 actifs agricoles permanents en 2010**, qui fournissent 6 800 équivalents temps plein (ETP), l'Isère occupe le 7^e rang des départements de la région. La **main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux)

représente 78 % du travail total, proportion similaire à la moyenne régionale. Les salariés apportent un renfort de main-d'œuvre équivalent à près de 1 800 ETP. Avec 1 040 ETP, **les saisonniers et les salariés en prestation de services** sont majoritaires (59 %) et placent l'Isère au 3^e rang des départements.

Le salariat est plus important en **cultures permanentes** (exploitations arboricoles de la vallée du Rhône), en **maraîchage-horticulture** dans la plaine du Bas Dauphiné. Il est ainsi plus fréquent en plaine et vallées qu'en montagne.

Les circuits courts, un vecteur de valorisation de l'agriculture de montagne

Confrontés à des coûts de production élevés en montagne et à la concurrence de systèmes plus intensifs, les agriculteurs isérois cherchent à valoriser leurs produits. **La commercialisation en circuits courts** est plus fréquente autour du Rhône et des vallées alpines, favorisées par le potentiel local de consommation et la variété des produits. Ainsi, près de 45 % des exploitations de ces territoires commercialisent en circuits courts, principalement **de la viande et de la charcuterie**. Ce mode de valorisation est pratiquée par 1 600

exploitations, faisant de l'Isère le 3^e contributeur de la région.

En 2017, l'agriculture biologique engage 537 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. L'Isère occupe le 7^e rang régional, avec une surface en « bio » de 20 580 ha, soit 9,1 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 9,3 % par an (10,2 % au plan régional). Le département se situe au 2^e rang régional pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales et au 3^e rang pour les grandes cultures et les fruits et légumes. En revanche, l'Isère est peu représentée dans la production **sous signe officiel de qualité**. En 2018, l'Isère compte **4 AOP** dont 1 AOP fromagère (Bleu du Vercors-Sassenage), la noix de Grenoble et **12 IGP**.

Des exploitations individuelles et de petite taille

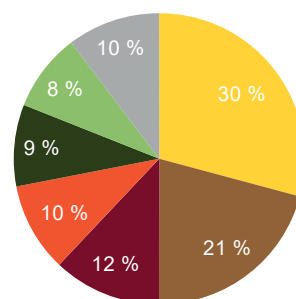
L'espace agricole est maillé de petites exploitations en particulier dans les vallées. Le département de l'Isère concentre 10 % des exploitations régionales mais seulement 8 % de la surface agricole pour une SAU moyenne de 39 ha (47 ha en région). En outre, la dimension économique des exploitations est en retrait. Les petites exploitations sont majoritaires. La moitié dégage une PBS inférieure

6 300
EXPLOITATIONS



11 300
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Grandes cultures
- Polyculture et polyélevage
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Fruits et Cultures permanentes
- Bovins viande
- Bovins lait
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

à 22 400 € (35 00€ au plan régional). Les exploitations de petite dimension économique sont plus particulièrement présentes dans l'élevage ovin et en zone de montagne.

En corollaire, la **forme juridique** des exploitations est plus souvent individuelle. Seules **15 % relèvent d'une forme sociétaire** soit la 2^e part la plus faible après le département de l'Ardèche.

Une industrie agroalimentaire très présente en vallée du Rhône

L'Isère se distingue par une industrie agroalimentaire (hors artisanat com-

mercial) dynamique. Elle emploie, en 2015, plus de **4 100 salariés (4^e rang régional) dans 290 établissements**. Deux secteurs d'activité ont une position centrale dans le département : l'industrie des viandes, particulièrement dans la préparation de produits à base de viande (17 % des salariés), et l'industrie laitière couplée à la fabrication de fromages (28 % des salariés). L'Isère est le département comptant le plus grand nombre de grands établissements (250 salariés ou plus). L'industrie agroalimentaire est ainsi très concentrée : 43 % des salariés sont employés dans ces établissements.

PRINCIPALES PRODUCTIONS (PART DU DÉPARTEMENT DANS LES SURFACES OU LES EFFECTIFS RÉGIONAUX)

NOIX
74 %

FRAISES
39 %

POMMES DE TABLE
24 %

OLÉAGINEUX 22 %

CÉRÉALES 14 %

SURFACES EN HERBE 8 %

Source : SAA 2015

CHEPTTEL

158 000 BOVINS

DONT

19 % VACHES LAITIÈRES ET

17 % VACHES ALLAITANTES



58 000 OVINS

34 000 PORCINS



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE :

NOIX : 33 %

FRAISES : 5 %

SURFACES EN HERBE :

149 000 ha

CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX :

96 000 ha



LAIT DE VACHE PRODUIT :

200 MILLIONS DE LITRES



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

4 AOP
DONT 2 VINS



12 IGP

DONT 4 FROMAGES,
2 VOLAILLES

9 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION



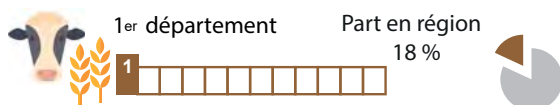
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées de l'Isère dans la région

Grandes cultures



Polyculture et polyélevage

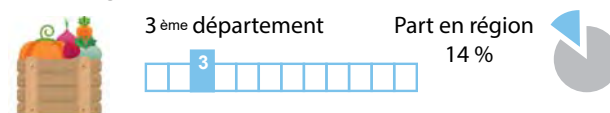


Fruits et cultures permanentes

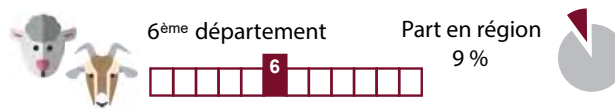


Source : RA 2010

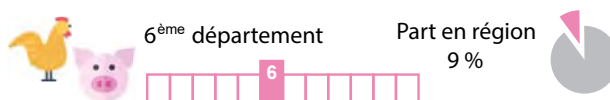
Maraîchage et horticulture



Ovins, caprins et autres herbivores



Élevage hors-sol



Une forêt étendue et diverse

Couvrant **303 000 hectares soit 38 % du territoire**, la forêt est le premier mode d'occupation du sol isérois. Le taux de boisement dépasse même 50 % dans le Grésivaudan et les Pré-Alpes. Elle est à 70 % privée (80 % dans la région). Les peuplements en feuillus représentent 146 000 ha contre 62 000 ha en résineux.

L'exploitation de la ressource forestière est moins développée que dans la région. L'Isère possède 12 % du volume de bois sur pied et contribue à hauteur de 8 % à la récolte commercialisée régionale. Le « taux

de récolte » est ainsi de 7 m³ pour 1 000 m³ sur pied contre 10 m³ en Auvergne-Rhône-Alpes. **Il existe donc des marges de progression, en particulier pour la récolte et la valorisation des feuillus.**

Une large offre de formations agricoles

L'Isère est le **premier département de la région pour l'enseignement agricole**. En 2017, ses établissements d'enseignement agricole accueillent 4 000 élèves et 330 apprentis. L'offre de formation couvre

l'ensemble des niveaux, allant du cycle orientation collège (niveau VI) à la thèse de doctorat en centre de recherches (Irstea Grenoble). L'enseignement de niveau inférieur au bac (niveaux V et infra) est surreprésenté avec 34 % des élèves pour 26 % dans la région. A l'inverse, **le niveau des diplômes préparés en alternance est plus élevé** : en l'occurrence, ils sont de niveau II ou III pour près de la moitié des apprentis. La place de l'enseignement privé est majoritaire avec 16 établissements accueillant 2 800 élèves.

Benoît Fontaine

2^{ÈME} FORÊT DE LA RÉGION
38 % DE SURFACES BOISÉES



RÉCOLTE DE BOIS COMMERCIALISÉE
422 000 M³
DONT 43 % DESTINÉS AU BOIS ÉNERGIE

Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 - IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
21 ÉTABLISSEMENTS
DONT 16 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



4 000 ÉLÈVES
330 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Loire



Plaine de la Loire et ceinture de montagnes

Le département de la Loire s'allonge du Nord au Sud le long du fleuve éponyme sur 4 800 km² où alternent plaines et montagnes :

- la **partie centrale**, constituée de la **plaine du Forez** au centre et du **bassin roannais** au nord, forme le bassin alluvionnaire de la Loire. L'altitude varie de 250 mètres, au nord du département, à 400 mètres à la confluence du Furan et de la Loire au nord-ouest de Saint-Etienne.

- à l'ouest, les **monts du Forez** et les **Monts de la Madeleine** bordent la plaine. Ces montagnes culminent à 1 600 mètres d'altitude à Pierre-sur-Haute et constituent une barrière pluviométrique pour le versant oriental.

- sur la frange est, les **monts du Lyonnais** s'ouvrent sur la métropole stéphanoise.

- au sud-est, le **massif du Pilat**, culmine à 1 400 mètres d'altitude et dessine la vallée du Rhône à l'est.

Un large éventail de productions agricoles lié aux conditions géophysiques variées

Ces caractéristiques géophysiques, alliance de plaines et de montagnes,

* Voir page 4



sont le support d'une agriculture variée. En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **223 000 hectares dont 60 % de surface toujours en herbe**. Selon le critère de la SAU totale, la Loire se classe au 7^e rang des départements de la région. Assez peu spécialisée, elle présente une production agricole très diverse mais n'occupe que le 7^e rang pour la valeur de production agricole avec une **production brute standard* (PBS) de 302 millions d'euros**.

L'activité agricole dominante est l'élevage bovin (55 % des exploitations) qui s'exerce tant en plaine qu'en montagne. **Le lait de vache est la première production en va-**

73 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE

55 % DU
DÉPARTEMENT EN
SURFACE AGRICOLE
DONT LA MOITIÉ EN
HERBE

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

leur, dynamisée par les productions fromagères en AOP du Forez. Les exploitations de **vaches laitières** sont surtout présentes en montagne (Forez, Monts du Lyon-

nais, Massif du Pilat). Les exploitations de **vaches allaitantes** sont, quant à elles, concentrées en plaine, en particulier au nord du département dans la zone de production de l'AOP Bœuf de Charolles.

L'élevage caprin laitier mobilise également un grand nombre d'exploitations, souvent de petite taille. Il est plus particulièrement présent dans le Massif du Pilat, lieu de production de la Rigotte de Condrieu et en plaine.

Le sud-est du département (Pilat, monts du Jarez) accueille des exploitations arboricoles de **fruits à pépins**, (pommes de table, 2^e rang régional) et viticoles. Les **grandes cultures** se concentrent au centre du département dans la plaine et sur les contreforts du Forez.

L'agriculture dynamise les territoires ruraux

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 140 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste le seul secteur d'activité présent dans la quasi-totalité des communes du département. Elle contribue à une gestion équilibrée du territoire et au maintien de paysages ouverts. Avec **10 700 actifs agricoles permanents en 2010**, qui fournissent 7 200 équivalents temps plein (ETP),

la Loire occupe le 5^e rang des départements de la région. La conduite des exploitations reste sur un schéma très familial et demeure proche du modèle productif des départements de l'ouest régional. La **main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) **concentre 82 % du travail total** soit 3 points de plus que la moyenne régionale. Les **salariés permanents**, avec 820 ETP, fournissent 11 % du travail départemental (1 point de plus que la région). Ils sont particulièrement **présents dans les exploitations laitières** de la plaine roannaise et des monts de la Madeleine ainsi que dans les **exploitations arboricoles et viticoles** de la vallée du Rhône. En revanche, **les saisonniers et les salariés en prestation de services** sont sous-représentés dans les exploitations (1 ETP pour 10 exploitations, 1 pour 6 dans la région).

Des démarches de valorisation présentes dans les territoires densément peuplés

Le département de la Loire est bien représenté dans la production **sous signe officiel de qualité**. En 2018, il compte **11 AOP** dont 4 AOP fromagères (Fourme de Montbrison, Fourme d'Ambert, Rigotte de Condrieu et Charolais), 6 AOP viticoles et **11 IGP**. Ces signes d'identification de la qualité et de l'origine

engagent 11 % des exploitations (25 % en Auvergne-Rhône-Alpes).

La **commercialisation en circuits courts** est plus fréquente dans le bassin stéphanois, le long de l'axe Saint-Étienne-Rive de Gier et sur les bords du Rhône, favorisée par le potentiel local de consommation et la variété des produits. Elle concerne principalement **les vins, les fruits et les productions maraîchères**. Ce mode de valorisation est pratiqué par 1 200 exploitations, faisant de la Loire le 4^e contributeur de la région.

En 2017, l'agriculture biologique engage 415 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. La Loire occupe le 8^e rang régional, avec une surface en « bio » de 18 400 ha, soit 8,2 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 14,1 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement les bovins lait (1^{er} rang régional).

Des exploitations de taille intermédiaire

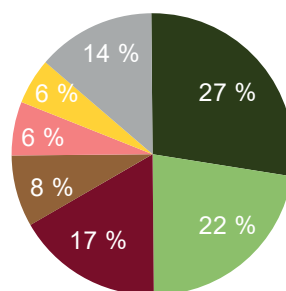
L'espace agricole est maillé d'exploitations de taille moyenne en montagne comme en plaine. Elles sont de plus grande taille dans les exploitations bovines du nord du département. Le département de la Loire concentre 9 % des exploitations régionales et près de 8 % de la surface agricole pour une **SAU moyenne**

5 700
EXPLOITATIONS



10 700
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Bovins viande
- Bovins lait
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Polyculture et polyélevage
- Elevage hors-sol
- Grandes cultures
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

de 41 ha soit 6 de moins qu'en moyenne régionale.

La moitié des exploitations dégagent une PBS inférieure à 35 000 €, proche du niveau régional. **Les exploitations de grande dimension économique** (15 % des exploitations, 18 % en région) sont légèrement sous-représentées : ce sont plus particulièrement **les exploitations d'élevage mixte**, associant vaches laitières et vaches allaitantes, et les exploitations maraîchères.

Une exploitation sur cinq est de forme sociétaire et le plus souvent en GAEC* corollairement à la présence d'élevage laitier, plus astreignant en matière de rythme d'activité.

* Voir page 4

Une industrie de la viande très présente sur l'ensemble du territoire

La Loire se distingue par une industrie agroalimentaire (hors artisanat commercial) dynamique qui emploie, en 2015, plus de **5 300 salariés (2^e rang régional) dans 224 établissements (6^e rang régional)**.

L'industrie est très spécialisée dans la filière bovine. L'**abattage des bovins** en provenance de l'ensemble du bassin charolais sur les sites de La Talaudière, Feurs et Roanne, positionne le département au 3^e rang national. En aval, ces sites d'abattage alimentent des unités de préparation de produits à base de viande.

PRINCIPALES PRODUCTIONS
(PART DU DÉPARTEMENT DANS
LES SURFACES OU LES EFFECTIFS
RÉGIONAUX)

POMMES DE TABLE
15 %

VACHES LAITIÈRES
12 %

VACHES ALLAITANTES
11 %

CAPRINS 11 %

CERISES 11 %

PORCINS 10 %

Source : SAA 2015

CHEPTTEL

316 000
BOVINS DONT
24 % VACHES ALLAITANTES ET
18 % VACHES LAITIÈRES

55 000 OVINS



54 000 PORCINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

LAIT DE VACHE PRODUIT :
378 MILLIONS DE LITRES

LAIT DE CHÈVRE PRODUIT :
7,3 MILLIONS DE LITRES



CERISES : 3 % DE LA
PRODUCTION FRANCE

SURFACES EN HERBE :
178 000 ha

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

11 AOP
DONT **2 VINS**,
4 CRUS CÔTES DU RHÔNE,
4 FROMAGES



11 IGP DONT
5 VOLAILLES

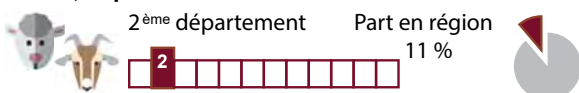


8 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION

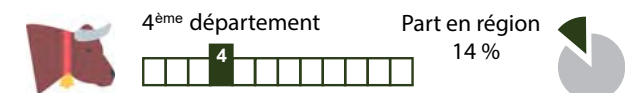
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées de la Loire dans la région

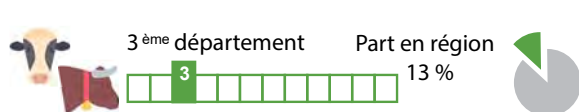
Ovins, caprins et autres herbivores



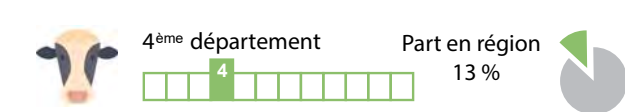
Bovins viande



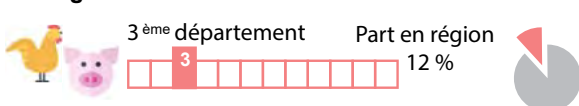
Bovins mixte



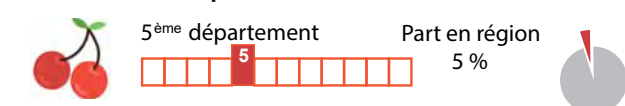
Bovins lait



Élevage hors-sol



Fruits et cultures permanentes



Source : RA 2010

L'industrie laitière (laiterie Candia également à la Talaudière) est couplée à la fabrication de fromages. L'industrie agroalimentaire est très concentrée, avec seulement 5 % des salariés employés dans les petits établissements de moins de 10 salariés (en équivalent temps plein).

Une forêt haut perchée

Couvrant **150 000 hectares soit 31 % du territoire**, la forêt vient loin derrière les surfaces agricoles dans l'occupation du sol ligérien. Elle est surtout présente sur les massifs de l'ouest et du sud du département et se répartit équitablement entre feuillus et conifères. Elle est presque exclusivement privée (96 % de la surface). **L'exploitation de la ressource fo-**

restière est néanmoins plus intensive que dans la région. La Loire possède 6,8 % du volume de bois sur pied et contribue à hauteur de 8,2 % à la récolte commercialisée régionale. Le « taux de récolte » est ainsi de 13 m³ pour 1 000 m³ sur pied contre 10 m³ en Auvergne-Rhône-Alpes, soit un prélèvement supérieur au renouvellement. Les volumes récoltés sont destinés à 86 % au bois d'œuvre.

Une large offre de formations initiales

La Loire est le **troisième département de la région pour l'enseignement agricole**. En 2017, ses établissements d'enseignement agricole accueillent 3 100 élèves et 550 apprentis. L'offre de formation couvre

principalement les niveaux IV (baccalauréat) et infra. L'enseignement de niveau III est sous-représenté avec 4 % des élèves pour 11 % dans la région. A l'inverse, **le niveau des diplômes préparés en alternance est plus élevé** : en l'occurrence, ils sont de niveau III pour 54 % des apprentis.

La place de l'enseignement privé est majoritaire avec 11 établissements accueillant 2 100 élèves. On notera l'organisation en réseau distant de l'enseignement public : l'établissement de Montbrison-Précieux avec les sites de Précieux et St Genest Malifaux et l'établissement de Roanne-Chervé avec les sites de Chervé et de Noirétable.

Benoît Fontaine

31 % DE SURFACES
BOISÉES



RÉCOLTE DE
BOIS COMMERCIALISÉE
497 000 M³

DONT 86 %
DESTINÉS AU BOIS
D'ŒUVRE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

ENSEIGNEMENT
AGRICOLE
14 ÉTABLISSEMENTS
DONT
11 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



3 100 ÉLÈVES
550 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.



n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole

Haute-Loire



Hautes terres aux sources de la Loire et de l'Allier

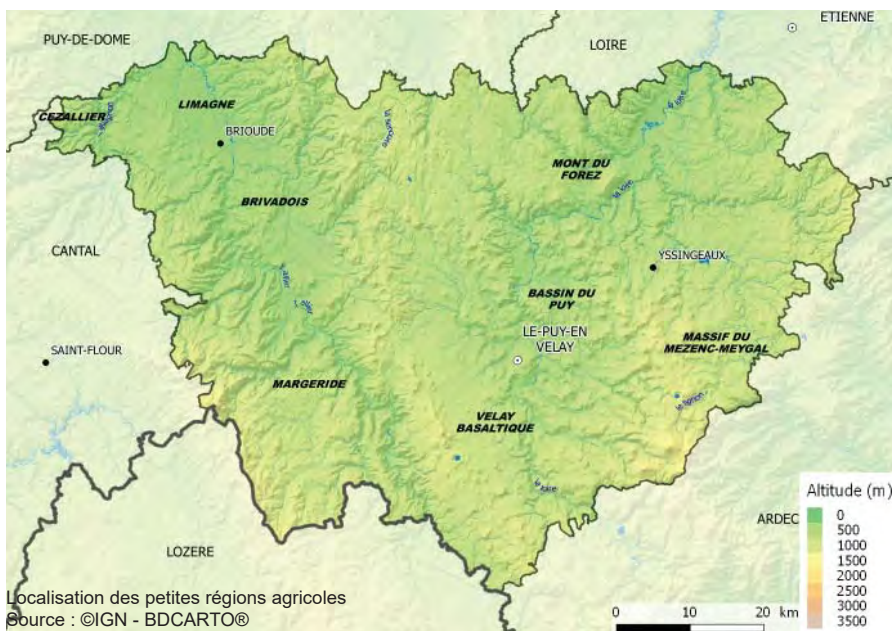
S'étendant sur 5 000 km², la Haute-Loire est un département montagnard dont plus des deux tiers du territoire dépassent 800 mètres d'altitude. L'orographie fait apparaître trois grands ensembles que séparent les vallées supérieures de l'Allier et de la Loire :

- au sud, sur la rive gauche de l'Allier, la barrière granitique des **monts de la Margeride** ;
- au centre, **les hautes terres** constituées, au sud du col de Fix-Saint-Geney, de la chaîne du Devès et au nord des hauts plateaux granitiques de la Chaise-Dieu ;
- à l'est, les massifs du Meygal et du Mézenc, **extrémité nord des Cévennes**.

Les cours de la Loire et de l'Allier scindent ces massifs. Au nord-est, l'Allier baigne une vaste plaine, la Limagne brivadoise.

Plaines comme montagnes sont habitées. La Haute-Loire est le département de France où la part de la population résidant au-dessus de 700 mètres d'altitude est la plus élevée (50 %).

* Voir page 4



Vaches et moutons se partagent la montagne

En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **234 000 hectares dont 61 % de surface toujours en herbe**. Selon le critère de la SAU totale, la Haute-Loire se classe au 7^e rang des départements de la région. Depuis 2010, la SAU se stabilise. La déprise agricole, notamment dans les territoires proches de Saint-Étienne, est compensée par le défrichement au profit de prairies et l'extension des bois pâturés en Margeride. Avec 5 100 exploitations agricoles en 2010, la Haute-Loire occupe le 8^e rang régional mais seulement le

98 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE

28 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES SURFACES
TOUJOURS EN HERBE

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

10^e pour la production brute standard* (PBS). D'un montant de 257 millions d'euros, elle est constituée pour moitié de la production de lait de vache. **La Haute-Loire est le 1^{er}**

département laitier de la région.

Les élevages, particulièrement présents dans le Forez, en Margeride et dans les Cévennes, produisent 400 millions d'hectolitres chaque année. Le département **occupe le 2^e rang régional pour la production de viande ovine** avec 110 000 brebis-mères en 2016. Les élevages ovins sont particulièrement présents sur les reliefs de la Margeride et du Brivadois, sur la rive gauche de l'Allier. La lentille verte du Puy, cultivée dans le bassin éponyme sur près de 4 000 hectares en 2016, fait de la Haute-Loire le 1^{er} et presque seul département producteur de légumes secs de la région.

Des paysages façonnés par l'agriculture

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 150 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), le secteur agricole reste très présent en montagne et contribue au maintien d'une ruralité dynamique et de paysages ouverts. Selon l'Insee, ce **secteur représente 6,5 % de l'emploi total du département** (2,1 % en région). Avec 8 900 actifs agricoles permanents, qui fournissent 6 300 équivalents temps plein (ETP), la Haute-Loire occupe le 8^e rang de la région. L'activité agricole est peu consommatrice de main-d'œuvre.

En moyenne, les actifs fournissent 2,8 ETP par km² de SAU (3,1 en moyenne régionale). Cette densité ne dépasse pas 2,5 ETP dans la Limagne brivadoise où se concentre les exploitations céréalières. La structure de l'emploi est atypique. La **main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) **fournit une large part du travail dans les exploitations (94 %, 1^{er} rang régional)**. Le travail des salariés (400 ETP) est majoritairement le fait de saisonniers et de main-d'œuvre externalisée employés pour la cueillette des fruits rouges dans le bassin du Puy et l'Ys-singelais.

Du bio dans l'élevage

En 2017, l'agriculture biologique engage 436 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. La Haute-Loire occupe le 2^e rang régional, avec une surface en « bio » de 25 970 ha, soit 11,1 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 12,4 % par an (10,2 % au plan régional). Le département se situe au 2^e rang régional pour les bovins lait et les petits ruminants.

Une exploitation sur cinq (une sur quatre en région) produit **sous signe officiel de qualité**. En 2018, le département compte **4 AOP** (Bleu d'Auvergne, Cantal, Lentille verte du

Puy, Fin Gras du Mézenc) et **10 IGP**. En revanche, les agriculteurs atilligériens sont peu engagés dans les autres démarches de valorisation. Ne bénéficiant pas d'un potentiel local de consommation important, seuls 12 % commercialisent en circuits courts (9^e rang régional). Les exploitations mixtes ou d'élevage hors-sol, situées à proximité de l'agglomération stéphanoise, sont les seules au-dessus de la moyenne régionale.

De petites structures d'élevage

L'espace agricole est structuré par les exploitations bovines, en particulier sur les contreforts et les plateaux d'altitude, mais celles-ci sont de taille réduite. La SAU moyenne des élevages bovins lait et mixte est de 68 ha contre 73 ha dans la région. Pour les élevages bovins viande, l'écart est encore plus prononcé (52 ha contre 75 ha en région).

La dimension économique des exploitations est inférieure à la moyenne régionale. Les exploitations de petite dimension sont les plus nombreuses et **la moitié des exploitations dégagent une PBS inférieure à 34 000 €** (35 100 € en région). Les exploitations **moyennes et grandes** sont essentiellement présentes dans **l'élevage laitier et mixte**.

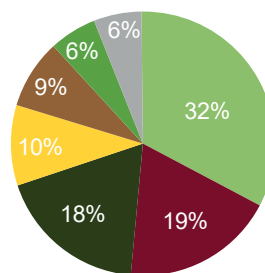
La part des exploitations sous forme sociétaire est équivalente à la moyenne régionale (20 %). Les

5 100
EXPLOITATIONS



8 900
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Bovins lait
- Polyculture et polyélevage
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Bovins mixte
- Bovins viande
- Autres
- Grandes cultures

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

deux tiers des exploitations sociétaires sont des GAEC* eu égard à la prépondérance des exploitations laitières.

Une industrie agroalimentaire de proximité

L'industrie agroalimentaire altiligérienne (hors artisanat commercial), très spécialisée, valorise les productions locales. En 2015, ses 127 établissements emploient 2 100 salariés.

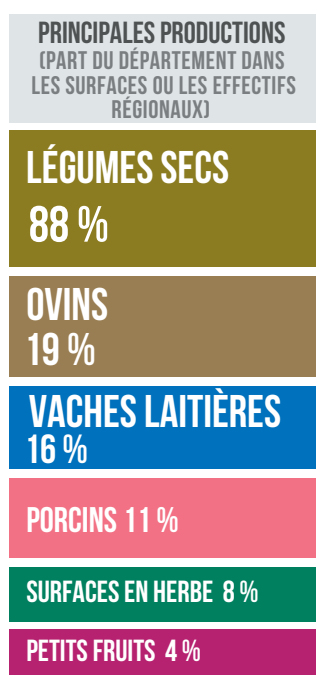
L'industrie laitière, avec une production de 33 000 tonnes par an et

* Voir page 4

700 salariés, est la 2^e de la région. Elle est constituée d'unités de taille moyenne implantées dans les vallées de l'Allier ou de l'Ance.

L'industrie de la viande compte près de 800 salariés et transforme plus de 10 000 tonnes équivalent carcasse chaque année, majoritairement des gros bovins et porcins.

Le secteur est constitué d'unités de taille petite et moyenne mais l'emploi est très concentré (93%) dans les établissements de 10 à 249 salariés (en équivalent temps plein), situé majoritairement dans les vallées et dans la Limagne brivadoise.



Source : SAA 2015

CHEPTTEL

227 000 BOVINS

DONT

34 % VACHES LAITIÈRES ET

16 % VACHES ALLAITANTES



167 000 OVINS

59 000 PORCINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

1^{ER} DE LA RÉGION EN LAIT DE VACHE PRODUIT :

404 MILLIONS DE LITRES

LAIT DE CHÈVRE PRODUIT :

4 MILLIONS DE LITRES



LENTILLES : 4 100 ha

SOIT **25 %** DE LA PRODUCTION FRANCE

SURFACES EN HERBE :

147 000 ha

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

4 AOP 
DONT 2 FROMAGES

10 IGP 
DONT 5 VOLAILLES

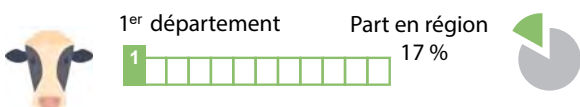
11 % DE LA SURFACE BIO DE LA RÉGION



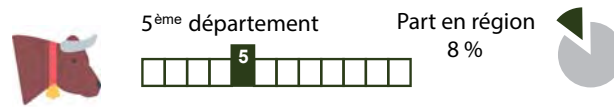
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classements des exploitations spécialisées de la Haute-Loire dans la région

Bovins lait



Bovins viande



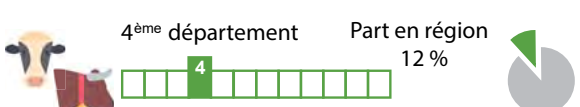
Ovins, caprins et autres herbivores



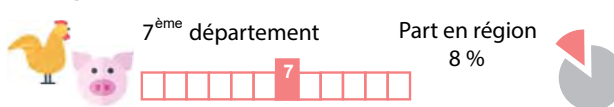
Grandes cultures



Bovins mixte



Élevage hors sol



Source : RA 2010

La forêt souligne le relief

Couvrant environ **203 000 hectares soit 41 % du territoire**, la forêt est peuplée très majoritairement de résineux (pins sylvestres) implantés principalement sur les monts du Forez et de la Margeride. Elle est très morcelée et privée à 92 % (79 % dans la région). Le département représente la 2^e récolte commercialisée de la région avec 660 000 m³ (12 %) en 2016. Le bois récolté est constitué à 80 % de résineux destinés le plus souvent au bois d'œuvre. Le départe-

ment concentre 10 % du volume de bois sur pied de la région. Le « taux de récolte » est de 12 m³ pour 1 000 m³ sur pied (10 m³ en moyenne régionale). La Haute-Loire compte plusieurs unités de transformation, dont plusieurs d'ampleur régionale voire nationale.

Un enseignement scolaire destiné prioritairement aux bacheliers

En 2017, la Haute-Loire accueille 1 350 élèves et 220 apprentis répar-

tis sur l'ensemble du territoire. L'offre de formation couvre essentiellement les niveaux III et IV (bac ou plus) qui comptent 82 % des élèves (74 % en région).

La place de l'enseignement public est majoritaire avec 2 établissements accueillant 850 élèves. L'antenne du lycée de Brioude-Bonnefont à Saugues propose une formation spécialisée dans l'exploitation forestière.

Benoît Fontaine

41 % DE SURFACES
BOISÉES



2^{ÈME} RÉCOLTE
BOIS COMMERCIALISÉE
DE LA RÉGION AVEC
660 000 M³ DE

DONT 81 % DESTINÉS AU
BOIS D'ŒUVRE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

ENSEIGNEMENT
AGRICOLE

5 ÉTABLISSEMENTS
DONT
3 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



1 400 ÉLÈVES
220 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Puy-de-Dôme



Limagne et volcans

Le département du Puy-de-Dôme s'étend sur 8 000 km² et présente une grande variété de paysages et de réalités topographiques :

- la **moitié ouest** est constituée d'une succession de plateaux et de massifs montagneux d'origine volcanique avec, du nord au sud, les Combrailles, la Chaîne des Puys, les Monts Dore, l'Artense et le Cézallier ;
- la **partie centrale** est constituée, au sud, du Val d'Allier et, au nord, de la Limagne, vaste plaine sédimentaire à haut potentiel agronomique ;
- sur la **frange est**, le département est dominé par le massif du Livradois et les monts du Forez qui culminent à 1 600 mètres d'altitude.



Élevage en montagne, cultures en plaine

En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **393 000 hectares dont 59 % de surface toujours en herbe**. Selon le critère de la SAU totale, le Puy-de-Dôme se classe au 2^e rang des départements de la région après celui de l'Allier.

Le Puy-de-Dôme se situe dans le peloton de tête pour plusieurs pro-

* Voir page 4

ductions notamment l'élevage bovin et les grandes cultures. Il occupe le 3^e rang pour la valeur de production agricole avec une **production brute standard* (PBS) de 380 millions d'euros**.

L'activité agricole dominante est l'élevage bovin qui s'exerce dans la partie montagneuse du département, notamment au sud-ouest où plus de 90 % de la surface agricole est constituée de surfaces fourragères. Le lait de vache est la première production en valeur, dynamisée par une large offre de productions fromagères mais l'élevage de vaches allaitantes mobilise le plus grand nombre d'exploitations. Viennent ensuite les exploitations de

77 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE

2^{ÈME} DÉPARTEMENT
EN SURFACE AGRICOLE
DONT LA MOITIÉ
TOUJOURS EN HERBE

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

grandes cultures, situées dans les plaines de la Limagne et du Val d'Allier avec des productions phares telles que le maïs (maïs semence), le blé améliorant (panifiable) ou la betterave.

Les **exploitations d'élevage ovin ou caprin** sont plutôt présentes à l'est, dans les monts du Forez et la plaine d'Ambert. Les **exploitations viticoles** se succèdent dans la partie centrale du département, majoritairement sur les coteaux sud de moyenne altitude.

L'agriculture dynamise le territoire

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 190 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste un **secteur d'activité structurant pour les territoires ruraux** (Combrailles, Cézallier ou Livradois) et contribue à un aménagement équilibré de l'espace et des paysages.

Avec **12 800 actifs agricoles permanents**, qui fournissent 9 000 équivalents temps plein (ETP), le Puy-de-Dôme occupe le 1^{er} rang des départements de la région. Le modèle de conduite des exploitations reste sur un schéma très traditionnel. La **main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) concentre 90 % du travail total. Peu nombreux, les **salariés permanents** fournissent 550 ETP, principalement dans les exploitations maraîchères et viticoles de Limagne

* Voir page 4

et des contreforts de la Chaîne des Puys. **Les saisonniers et les salariés en prestation de services** sont sous-représentés dans les exploitations (1 ETP pour 17 exploitations, 1 pour 6 dans la région).

Démarches de valorisation : une forte croissance du « bio »

La **commercialisation en circuits courts** est peu fréquente, pratiquée seulement par 11 % des exploitations (23 % en région), principalement dans la vente directe de fromages ou de viandes.

En 2017 l'agriculture biologique engage 417 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. Le Puy-de-Dôme occupe le 6^e rang régional, avec une surface en « bio » de 20 670 ha, soit 5,3 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 11,5 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement les poulets de chair (2^e rang régional) et les bovins viande (3^e rang). Le Puy-de-Dôme est toutefois bien représenté dans la production fromagère **sous signe officiel de qualité**. En 2018, il compte **7 AOP** dont 6 AOP fromagères (Saint-Nectaire, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert, Fourme de Montbrison, Cantal et Salers), 1 AOP viticole (Côtes d'Auvergne) et **11 IGP**.

Des grands GAEC* laitiers à côté d'exploitations moyennes

La taille des exploitations diffère selon leur localisation. **Dans les espaces très ouverts** du Cézallier, de l'Artense, des Combrailles et de la Chaîne des Puys, les exploitations **valorisent de grandes surfaces**. Dans les autres massifs et en Limagne, les exploitations sont plus petites. Le département concentre 12 % des exploitations régionales et 14 % de la surface agricole. **La SAU moyenne est de 54 ha soit 7 ha de plus qu'en moyenne régionale**.

De même, la dimension économique des exploitations est hétérogène. Les petites exploitations sont majoritaires dans l'est du département, les exploitations de grande dimension économique étant plus particulièrement présentes dans **l'élevage laitier** du relief occidental et les exploitations de grandes cultures. Dans l'ensemble, les exploitations sont le plus souvent de taille moyenne ; **la PBS médiane s'élève à 31 900 €** (35 100 € en région).

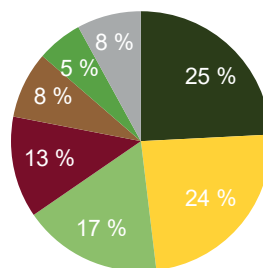
Juridiquement, **un cinquième des exploitations est de forme sociétaire** soit une part proche de la moyenne régionale. Parmi celles-ci, les nombreux GAEC (3^e rang régional) sont majoritaires, en lien avec la prépondérance de l'élevage bovin laitier.

7 300
EXPLOITATIONS



12 800
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Bovins viande
- Grandes cultures
- Bovins lait
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Polyculture et polyélevage
- Bovins mixte
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

Un large spectre de productions agroalimentaires

Le Puy-de-Dôme s'illustre par la grande diversité de son industrie agroalimentaire (hors artisanat commercial) liée à la variété locale des productions. Elle emploie, en 2015, **3 700 salariés (6^e rang régional) dans 210 établissements**.

Trois secteurs d'activité ont une position dominante dans le département :

- **l'industrie des boissons emploie 1 050 salariés**. Les eaux de Volvic, dont 1,4 milliard de litres sont mis en bouteille chaque année, est le 2^e employeur régional du secteur avec près de 900 salariés.

- **l'industrie laitière**, couplée à la fabrication de fromages et de beurre

emploie près de 800 salariés dont près de 200 sur le site Beuralia de Gerzat (4^e unité de transformation française).

- **le travail du grain**, avec la coopérative Limagrain, 4^e semencier mondial et premier semencier européen pour les céréales à paille, dont les établissements comptent près de 350 salariés dans le département.

Le Puy-de-Dôme accueille aussi **la sucrerie la plus petite** (moins de 100 salariés) et la plus méridionale de France à Gerzat.

A côté de ces groupes de grande envergure, 67 % des salariés sont employés dans des établissements de taille moyenne (entre 10 et 249 salariés en équivalent temps plein) et seulement 8 % dans les structures de moins de 10 salariés.

PRINCIPALES PRODUCTIONS
(PART DU DÉPARTEMENT DANS
LES SURFACES OU LES EFFECTIFS
RÉGIONAUX)

BETTERAVES
76 %

VACHES ALLAITANTES
15 %

SURFACES EN HERBE
14 %

**CÉRÉALES ET
OLÉOPROTÉAGINEUX** 14 %

VACHES LAITIÈRES 13 %

OVINS 13 %

Source : SAA 2015

CHEPTEL

**2,2 MILLIONS
DE TÊTES DE
VOLAILLE**



356 000 BOVINS
DONT
28 % VACHES ALLAITANTES ET
17 % VACHES LAITIÈRES

**112 000
OVINS**



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE :

MAÏS SEMENCE 8 %

SURFACES EN HERBE 3 %
SOIT **243 000 ha**

BLÉ : 45 000 ha

MAÏS : 20 000 ha

LAIT DE VACHE PRODUIT :
**343 MILLIONS
DE LITRES**



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

7 AOP DONT
6 FROMAGES

11 IGP



**9 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION**



Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées du Puy-de-Dôme dans la région

Grandes cultures



2^{ème} département Part en région
18 %



Bovins lait



3^{ème} département Part en région
13 %



Bovins mixte



2^{ème} département Part en région
16 %



Ovins, caprins et autres herbivores



4^{ème} département Part en région
11 %



Bovins viande



3^{ème} département Part en région
16 %



Élevage hors-sol



5^{ème} département Part en région
12 %



Source : RA 2010

Une ressource forestière abondante, accessible... et exploitée

Couvrant **269 000 ha (4^e rang régional) soit 34 % du territoire**, la forêt est présente essentiellement en montagne. Elle constitue le premier mode d'occupation du Livradois-Forez. La surface de forêt se répartit équitablement entre feuillus et résineux. Elle est à 86 % privée (79 % dans la région).

Maillé d'un réseau dense de chemins forestiers, le Puy-de-Dôme occupe le **1^{er} rang régional pour l'exploitation de la ressource forestière**. Il compte 13 % du volume de bois sur pied de la région et contribue à hauteur de 23 % à la récolte commercialisée régionale. Le « taux de récolte » est ainsi de 18 m³ pour 1 000 m³ sur pied contre 10 m³ en région. Cette récolte, majoritairement constituée de résineux, est **essentiellement destinée au bois d'œuvre** (81 %).

Peu d'établissements d'enseignement agricole mais de nombreuses filières

En 2017, les établissements d'enseignement agricole du Puy-de-Dôme accueillent 1 600 élèves et 350 apprentis.

L'offre de formation couvre **l'ensemble des niveaux**, allant du cycle orientation collège (niveau VI) à la thèse de doctorat en centre de recherches (Irstea, Inra) et diplôme d'ingénieur agronome (VetAgro Sup). L'enseignement de niveau bac et plus (niveaux IV et supra) est sur-représenté avec 84 % des élèves pour 74 % dans la région. A l'inverse, **le niveau des diplômes préparés en alternance est moins élevé** : en l'occurrence, ils sont de niveau V (CAP agricole) pour une majorité d'apprentis.

La place de l'enseignement public est majoritaire (1 100 élèves).

Le **site de Marmilhat** est atypique

dans la région : ce campus accueille le **lycée agricole Louis Pasteur, 1^{ère} unité de formation de la région**, avec 680 élèves, une **école d'ingénieurs agronomes** (VetAgro Sup, 340 élèves) et des opérateurs publics. Il accueillera le siège du futur CFA territorial pour les 4 départements de l'ouest régional. C'est ainsi le seul établissement de la région qui propose des classes préparatoires post Bac.

Enfin, l'établissement Public Local des Combrailles propose **des formations « rares »** en élevage canin et éducation canine.

Benoît Fontaine

34 % DE SURFACES
BOISÉES



1^{ÈRE} RÉCOLTE
DE BOIS COMMERCIALISÉE
DE LA RÉGION AVEC
1,2 MILLION DE M³

DONT **81 %** DESTINÉS
AU BOIS
D'ŒUVRE

Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**

9 ÉTABLISSEMENTS
DONT
6 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



1 600 ÉLÈVES
350 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun.

PBS : Production brute standard

Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée

Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Rhône



Rhône et Saône sous les monts

Le Rhône est le département le moins vaste de la région ; il s'étend sur 3 250 km² avec des caractéristiques géophysiques variées :

- les **deux tiers ouest** du territoire sont constitués de deux ensembles collinaires, les monts du Beaujolais au nord et les monts du Lyonnais ainsi qu'une partie du massif du Pilat, au sud ;

- **plus à l'est**, la plaine de la Saône conflue avec le Rhône au sud de Lyon ;

- au **sud-est**, sur la rive gauche du Rhône, s'étendent les plaines alluvionnaires de l'est lyonnais.

Le Rhône est le 2^e département le moins élevé de la région, après l'Allier. L'attraction de la Métropole en fait le département le plus peuplé. Avec 560 habitants au km², il présente le taux d'artificialisation le plus fort soit 18 % du territoire contre 5 % en moyenne régionale.

Pour limiter la pression urbaine et la consommation de terres agricoles, naturelles et forestières, 47 000 ha sont classés en PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Péri-urbains) dans le département.

* Voir page 4



Une spécialisation locale des productions, déterminées par le relief

En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **139 000 ha dont 43 % de surface toujours en herbe**. Selon le critère de la SAU totale, le Rhône se classe au 9^e rang des départements de la région. La concurrence entre l'agriculture et le développement démographique péri-urbain entraîne une diminution de la SAU de l'ordre de 0,7 % chaque année. Le département se place au **4^e rang régional avec ses 5 950 exploitations agricoles**. Ce nombre important, lié à l'existence de nombreuses petites exploitations, tend à décroître rapidement du fait des cessations

49 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE

34 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES ESPACES
NATURELS

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

d'activité et des regroupements d'exploitations. Le département se situe en tête pour de nombreuses productions fortement valorisées, en premier lieu la viticulture. Ainsi, le

Rhône occupe le 4^e rang pour la valeur de production agricole avec une **production brute standard *(PBS) de 375 millions d'euros** et le **1^{er} rang pour la production viticole** (850 000 hl par an). La viticulture, première production en valeur (40 % de la PBS), est présente du Nord au Sud du département, avec les appellations Beaujolais, Coteaux du Lyonnais et Vallée du Rhône. Le lait de vache est la deuxième production en valeur, provenant des élevages bovins des monts du Lyonnais. **Le Rhône occupe le 1^{er} rang régional pour la production maraîchère et horticole** que l'on trouve sur les bords de la Saône et du Rhône. Enfin, la plaine de l'est lyonnais accueille des exploitations de grandes cultures.

L'agriculture comme négatif du cliché urbain

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 170 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), le secteur agricole reste très présent sur le relief occidental et contribue, en marge des espaces urbains, au maintien d'une ruralité dynamique. Avec **11 700 actifs agricoles permanents**, qui fournissent près de 8 200 équivalents temps-plein

* Voir page 4

(ETP), le Rhône occupe le 3^e rang de la région. Il est aussi le département dans lequel le travail agricole est le plus intensif. En moyenne, les actifs fournissent 7,3 ETP par km² de SAU (3,1 ETP en moyenne régionale). Cette densité atteint même le double dans les exploitations viticoles du Beaujolais ou maraîchères du nord Lyonnais. La structure de l'emploi se détache très nettement du reste de la région. La **main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) **apporte une moindre part du travail total (69 %)**. Les salariés **fournissent 31 % du travail dans les exploitations** mais avec des statuts différents selon la nature de l'activité. Dans le Beaujolais viticole, les trois quarts d'entre eux sont saisonniers ou salariés en prestation de services. Dans les exploitations maraîchères et fruitières du Lyonnais, ils sont aux deux tiers permanents.

En tête dans les démarches de valorisation

La viticulture du Rhône en fait le **premier département de la région pour la production sous signe officiel de qualité**. En 2018, il compte **23 AOP** dont 19 AOP viticoles,

3 AOP fromagères et **6 IGP**. Au total, 44 % des exploitations rhodaniennes produisent sous un signe officiel de qualité.

En corollaire, **42 % des exploitations commercialisent en circuits courts** (1^{er} rang régional). Cette pratique concerne la moitié des exploitations viticoles mais aussi les exploitations mixtes du Pilat et de l'ouest lyonnais à proximité de son aire de chalandise.

En 2017, l'agriculture biologique engage 429 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. Le Rhône occupe le 10^e rang régional, avec une surface en « bio » de 12 200 ha, soit 9 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 19,5 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement la vigne (2^e rang régional) et les fruits et légumes (4^e rang).

Taille et dimension : le hiatus viticole

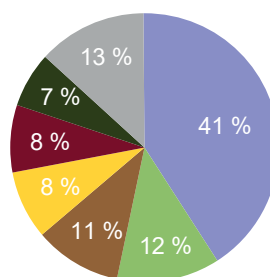
Avec 23 ha en moyenne, la SAU des exploitations rhodaniennes est la plus petite de la région. Ainsi, la taille des exploitations viticoles ne dépasse pas 7 ha en moyenne, celle des exploitations maraîchères 10 ha. Seules les

5 950
EXPLOITATIONS



11 700
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Viticulture
- Bovins lait
- Polyculture et polyélevage
- Grandes cultures
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Bovins viande
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

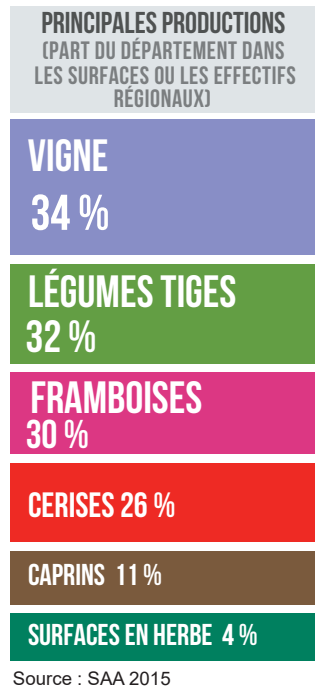
rare exploitations de bovins mixte dépassent la moyenne régionale (47 ha). A contrario, en termes de dimension économique, **le Rhône figure parmi les départements ayant la part des petites exploitations la plus faible (35 %)**. Dans l'ensemble, le département accueille 8 % des petites exploitations de la région mais 11 % des moyennes et grandes. **La dimension économique est relativement homogène sur le territoire rhodanien** avec une PBS médiane de 46 800 € soit 11 700 € de plus qu'en moyenne régionale. Les exploitations laitières des monts du Lyonnais et viticoles du Beaujolais présentent une plus grande dimension économique que leurs homologues céréalières de la plaine de l'est lyonnais. La forme juridique des exploita-

tions est proche de la moyenne régionale : la part des exploitations sous forme sociétaire est de 20 % (21 % en région). Les viticulteurs se distinguent des autres producteurs avec 56 % des sociétés en EARL* (34% ailleurs), forme usitée dans les productions nécessitant une participation plus marquée du salariat.

L'industrie aux portes des exploitations

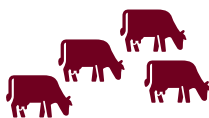
Le Rhône se distingue par le grand nombre d'industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) sur son territoire : ainsi, en 2015, ses 342 établissements (1^{er} rang régional) emploient plus de 4 700 salariés.

* Voir page 4



CHEPTTEL

110 000 BOVINS
DONT
30 % VACHES LAITIÈRES ET
16 % VACHES ALLAITANTES



19 000 OVINS
19 000 CAPRINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE :

FRAMBOISES : 10 %
CERISES : 8 %
SALADES, CELERI, RADIS 6 %



LAIT DE VACHE PRODUIT : 205 MILLIONS DE LITRES

LAIT DE CHÈVRE PRODUIT : 7 MILLIONS DE LITRES

VIN PRODUIT : 705 000 hl

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ :

23 AOP DONT
10 CRUS BEAUJOLAIS,
3 CRUS CÔTES DU RHÔNE,
6 VINS, 3 FROMAGES

93 % DE LA PRODUCTION DE VIN EN AOP

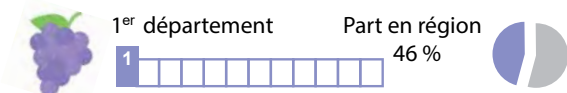
6 IGP

5 % DE LA SURFACE BIO DE LA RÉGION

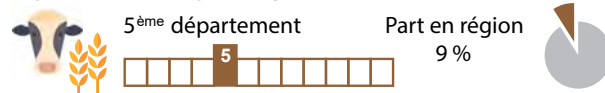
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées du Rhône dans la région

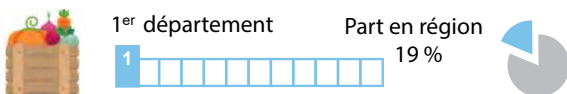
Viticulture



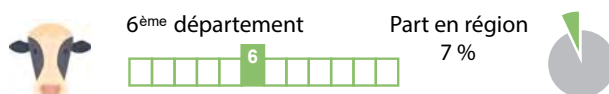
Polyculture et polyélevage



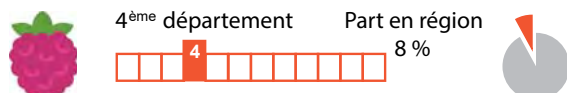
Maraîchage et horticulture



Bovins lait



Fruits et cultures permanentes



Bovins mixte



Source : RA 2010

Le secteur est peu spécialisé et constitué d'unités de taille moyenne. Les salariés sont employés le plus souvent (71 %) dans des **établissements de 10 à 249 salariés** (en équivalent temps plein). Les établissements sont implantés sur l'ensemble du territoire, avec un emploi concentré en zone urbaine. Le Rhône compte une grande entreprise agroalimentaire à Limonest, Blédina, avec plus de 1 500 collaborateurs.

Une forêt rare mais exploitée

Couvrant environ **82 000 hectares soit 25 % du territoire**, la forêt rhodanienne est la moins étendue de la région. Peuplée de feuillus pour 60 % de sa surface, elle est quasi exclusivement privée. Les monts du

Beaujolais, aux conditions pédoclimatiques spécifiques, accueillent la plus forte concentration de douglas de France. En 2016, la récolte commercialisée s'établit à 430 000 m³, ce qui place le département au 7^e rang dans la région. Cette récolte, constituée principalement de résineux (81%), est essentiellement destinée au bois d'œuvre (82 %). Le Rhône possède 3,5 % du volume de bois sur pied de la région et récolte 8,2 % du total régional.

Une offre scolaire pour tous les profils

En 2017, le Rhône compte 16 établissements d'enseignement agricole accueillant 2 600 élèves et 500 apprentis répartis sur l'ensemble du terri-

toire. L'offre de formation couvre **l'ensemble des niveaux**, allant du cycle orientation collège (niveau VI) aux diplômes de vétérinaire à VetagroSup, d'ingénieur agronome à l'ISARA ou au de doctorat en centre de recherches (Irstea-Inra Lyon). L'enseignement de niveau supérieur au bac (niveaux III et supra) est surreprésenté avec 16 % des élèves (11 % pour la région). En revanche, il est sous-représenté avec 28 % des apprentis (40 % pour la région).

La place de l'enseignement privé est majoritaire avec 13 établissements accueillant 1 900 élèves. Le Rhône accueille les sièges de 4 CFA dits « sans mur », leurs sections de formation étant accueillies dans les locaux des établissements de toute la région.

Benoît Fontaine

25 % DE SURFACES
BOISÉES



RÉCOLTE DE
BOIS COMMERCIALISÉE
430 000 M³

DONT **82 %** DESTINÉS
AU BOIS D'ŒUVRE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**
16 ÉTABLISSEMENTS
DONT
13 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



2 600 ÉLÈVES
520 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Savoie



Sommets alpins et vallées d'altitude

Le département de la Savoie, dont 95 % du territoire est placé en zone de montagne et haute montagne, s'étend sur 6 300 km² et présente **un profil montagneux étagé** :

- la **partie occidentale**, entre les cours d'eau du Rhône et de l'Isère, est constituée des massifs des Bauges et de la Chartreuse dominant des vallées qui s'ouvrent au nord sur le lac du Bourget, plus vaste réserve d'eau douce du territoire national ;

- la **partie orientale**, soit les trois quarts du territoire savoyard, est constituée du massif alpin qu'entourent les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise.



Une production agricole modeste dominée par l'élevage laitier

Ces caractéristiques géophysiques en font **le département le plus élevé de la région** (1 600 mètres d'altitude en moyenne) avec le réseau routier le moins dense et une population très concentrée dans les pôles urbains (Chambéry et Albertville) et les fonds des grandes vallées, laissant les espaces d'altitude à l'activité agricole, principalement l'élevage. La Savoie

* Voir page 4

compte également **le parc national de la Vanoise et 2 parcs naturels régionaux** (massif des Bauges et Chartreuse). Son territoire comprend 71 % d'espaces naturels. La Savoie est le plus petit département agricole de la région. En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur 117 000 hectares. C'est également le département où la valeur de la production agricole, avec une production brute standard* (PBS) de 140 millions d'euros, est la plus faible. Elle ne prend cependant pas en compte la valorisation spécifique du lait savoyard. **L'activité agricole dominante est l'élevage extensif de bovins**, particulièrement présent dans les pâturages

95 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE
ET HAUTE-MONTAGNE

71 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES ESPACES
NATURELS,
1^{ER} DÉPARTEMENT DE LA
RÉGION

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

d'altitude de l'est du département, où l'intégralité de la surface agricole est constituée de surfaces fourragères. **Le lait de vache est la première production en valeur (41 %**

de la PBS). De fait, le lait savoyard, valorisé au travers d'une production fromagère variée (Reblochon, Beaufort, Tomme des Bauges...), a un cours 1,5 fois plus élevé que le lait des autres zones de production de la région.

En 2016, la Savoie compte plus de **70 000 bovins**. **L'essentiel du troupeau reproducteur** (80 %) est de **race laitière**, ce qui place le département au **2^e rang régional** après la Haute-Savoie.

Avec 25 % de la PBS, le vin est la deuxième production en valeur du département, les exploitations viticoles sont regroupées dans les vallées de l'ouest.

Les hauts alpages constituent également une zone de transhumance des troupeaux ovins, en provenance principalement du département des Bouches-du-Rhône.

L'agriculture, une activité structurante en montagne

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 80 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture, peu présente en plaine, reste un secteur incontournable pour la structuration économique du territoire de montagne en dehors de la période hivernale.

Le département compte **5 400 actifs agricoles permanents**, qui fournissent près de 3 500 équivalents temps plein (ETP). Le modèle de conduite des exploitations dépend de leur orientation. La **main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) **concentre 77 % du travail total**, soit une part légèrement inférieure à la moyenne régionale, au profit du travail des salariés permanents (12 % des ETP). Ces derniers interviennent généralement dans les exploitations maraîchères et viticoles de la cluse de Chambéry et de la combe de Savoie. Le travail est plus particulièrement fourni par les actifs familiaux dans les exploitations de grandes cultures et d'élevages de petits ruminants.

La Savoie figure avec la Haute-Savoie et l'Isère, parmi les départements comptant la plus grande part de chefs d'exploitation pluriactifs (38 %). Les agriculteurs exercent souvent une deuxième activité professionnelle pendant la saison hivernale, dans les stations de sports d'hiver.

Une agriculture de proximité

Le département de la Savoie est bien représenté dans la production sous signes officiels de qualité (3^e

rang régional) avec **37 % des exploitations ayant au moins une production AOP, IGP ou Label Rouge** et valorisant principalement la production de fromages. En 2018, la Savoie compte **7 AOP** dont 3 AOP fromagères (Tome des Bauges, Reblochon de Savoie, Chevrotin), 3 AOP viticoles (Vin de Savoie, Roussette de Savoie, Beaufort), 1 AOP Noix de Grenoble et **10 IGP**.

La production fromagère, ainsi que la viticulture, donnent lieu à un **fort engagement dans la vente en circuits courts** dans les zones de production : 39 % des exploitations ont ainsi recours à cette pratique soit le **2^e rang régional**. Elles sont plus particulièrement présentes dans les vallées alpines à proximité des centres urbains.

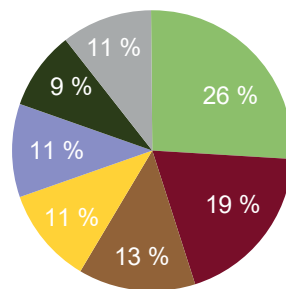
Contrairement au fort développement des AOP fromagères, **l'agriculture biologique** est moins présente. En 2017, l'agriculture biologique engage 154 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. L'agriculture biologique occupe une surface de près de 3 400 ha, soit 3 % de la SAU, essentiellement consacrés aux productions fourragères. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 6,5 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement la vigne (5^e rang régional) et l'élevage herbivore.

2 700
EXPLOITATIONS



5 400
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Bovins lait
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Polyculture et polyélevage
- Grandes cultures
- Viticulture
- Bovins viande
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

Des exploitations plus petites qu'ailleurs

La SAU moyenne des exploitations agricoles savoyardes est de 44 ha, légèrement inférieure à la SAU agricole régionale (47 ha), mais avec de grandes disparités. Les exploitations d'élevage s'étendent sur plus de 70 ha en moyenne, les exploitations viticoles sont en moyenne dix fois plus petites. **La moitié des exploitations a une SAU inférieure à 14 ha** contre 27 ha au niveau régional.

De même, la dimension économique des exploitations est très variable en fonction de leur orientation technico-économique et de leur localisation. **Les petites ex-**

ploitations sont très majoritaires dans la Vanoise et le Val d'Arly où prédominent les élevages ovin et caprin. Les exploitations moyennes et grandes sont en revanche plus particulièrement présentes dans **l'élevage laitier de moyenne altitude.**

Dans l'ensemble, la dimension économique des exploitations savoyardes est la plus petite de la région. **La moitié des exploitations dégagent une PBS inférieure à 18 600 €** soit 16 500 € de moins qu'en moyenne régionale.

En parallèle, **les exploitations sont plus souvent de forme individuelle** (83 % des exploitations, 79 % en région).

PRINCIPALES PRODUCTIONS
(PART DU DÉPARTEMENT DANS
LES SURFACES OU LES EFFECTIFS
RÉGIONAUX)

SURFACES EN HERBE
7 %

POMMES DE TABLE
7 %

VACHES LAITIÈRES
6 %

CAPRINS 5 %

POIRES 5 %

VIGNE 4 %

Source : SAA 2015

CHEPTTEL

70 000
BOVINS DONT
43 % VACHES LAITIÈRES

38 000
OVINS

8 000 **CAPRINS**

6 000 **PORCINS**

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

LAIT DE VACHE PRODUIT :
146 MILLIONS DE LITRES

LAIT DE CHÈVRE PRODUIT :
3 MILLIONS DE LITRES



VIN PRODUIT : **111 000 hl**

SURFACES EN HERBE :
122 000 ha

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

7 AOP DONT
3 FROMAGES, 3 VINS, 1 FRUIT

10 IGP DONT
6 FROMAGES



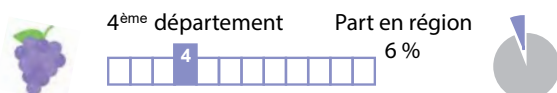
1 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION



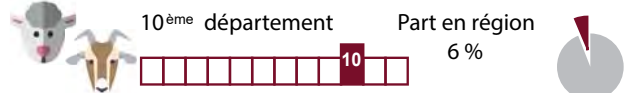
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées de la Savoie dans la région

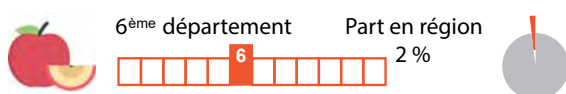
Viticulture



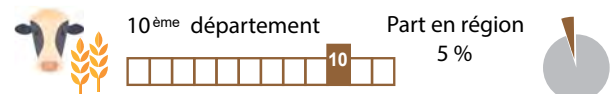
Ovins, caprins et autres herbivores



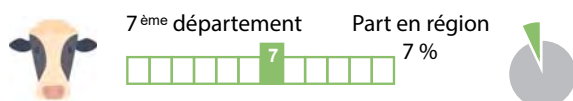
Fruits et cultures permanentes



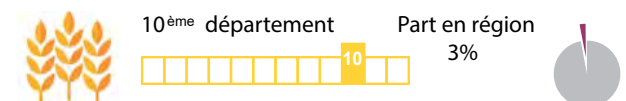
Polyculture et polyélevage



Bovins lait



Grandes cultures



Source : RA 2010

Un large éventail agroalimentaire

La Savoie se distingue par un **tissu très diversifié d'industries agroalimentaires (hors artisanat commercial)**, sur la partie ouest de son territoire. Avec 188 établissements en 2015, le département emploie près de 2 100 salariés.

Le secteur le plus important est l'industrie laitière avec plus de 500 salariés et une production annuelle de fromage de plus de 18 000 tonnes (6^e rang régional). L'industrie des viandes (transformation et préparation de produits à base de viande) emploie 400 salariés quant à elle. Le département compte également une soixantaine d'établissements dans la boulangerie-pâtisserie et la fabrication de boissons qui emploient 750 salariés.

L'emploi salarié est concentré pour 86 % dans les unités de 10 à 249 salariés (en équivalent temps plein).

De la forêt jusqu'à mi-pente

Couvrant **213 000 hectares soit 34 % du territoire**, la forêt est le premier mode d'occupation du sol savoyard. La forêt de production se répartit entre feuillus (44 %), résineux (32 %) et peuplements mixtes (24 %). Les feuillus sont présents dans les vallées de l'ouest et les résineux en montagne jusqu'à 1 500 mètres d'altitude. La forêt est publique à 42 % (21 % dans la région). La forêt publique est majoritairement non domaniale et appartient aux communes.

L'exploitation forestière dans le département est peu intensive : la Savoie possède 9 % du volume de bois sur pied de la région mais contribue à hauteur de 6 % à la récolte commercialisée régionale. La récolte et le sciage de bois

concernent presque exclusivement **les résineux à destination de bois d'œuvre**.

L'enseignement agricole concentré sur Chambéry

La Savoie est le plus petit département de la région pour l'enseignement agricole. En 2017, **ses établissements d'enseignement agricole accueillent 910 élèves et 220 apprentis**. Ces établissements sont tous localisés à proximité immédiate de Chambéry et offrent une formation de niveau III et IV (bac et post bac). Le lycée de La Motte-Servolex propose une option de sport études en ski alpin, ski de fond et biathlon qui a formé plusieurs lauréats aux Jeux Olympiques.

Benoît Fontaine

34 % DE SURFACES
BOISÉES



RÉCOLTE DE
BOIS COMMERCIALISÉE
291 000 M³

DONT **81 %** DESTINÉS
AU BOIS
D'ŒUVRE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**

3 ÉTABLISSEMENTS
DONT
1 ÉTABLISSEMENT PRIVÉ



910 ÉLÈVES
220 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Haute-Savoie



Grands lacs et toit de l'Europe

Le département de la Haute-Savoie, dont la majorité du territoire est placée en zone de montagne, s'étend sur 4 400 km² et présente un relief varié :

- les **franges nord, nord-ouest et ouest**, constituées de plaines d'altitude inférieure à 500 mètres, qui bordent le lac Léman, longent la frontière franco-suisse et baignent la rive gauche du Rhône.

- à l'est, les **contreforts alpins** dont l'altitude monte graduellement jusqu'au massif du Mont-Blanc. La moitié du territoire haut-savoyard dépasse 1 000 mètres d'altitude.

- au centre, une entaille dans la montagne : la **vallée glaciaire de l'Arve** qui rejoint la vallée de Chamonix et le Mont-Blanc en toile de fond.

- au sud-ouest, la vallée du Fier à proximité du lac d'Annecy.

Des productions agricoles largement dominées par l'élevage laitier

Ces caractéristiques géophysiques en font un **territoire très diversifié**.

* Voir page 4



ment occupé. Les fonds de vallée sont très densément peuplés, laissant les espaces d'altitude à l'activité agricole, principalement l'élevage. En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur 120 000 hectares (4 % de la surface régionale). La part de son territoire exploitée par l'agriculture est de 26 % contre 44 % en moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle occupe également le onzième rang pour la valeur de la production agricole avec une production brute standard* (PBS) de 165 millions d'euros.

L'activité agricole dominante est l'élevage extensif de bovins. 90 % de la surface agricole est constituée de surfaces fourragères. **Le lait de**

93 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE
ET HAUTE-MONTAGNE

63 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES ESPACES
NATURELS

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

vache est la première production en valeur (54 % de la PBS). De fait, le lait valorisé au travers d'une production fromagère variée (Reblochon, Tomme de Savoie, Abon-

dance...), a un cours 1,5 fois plus élevé que le lait des autres zones de production de la région.

En 2016, la Haute-Savoie compte plus de **110 000 bovins**, essentiellement de race laitière. Les troupeaux sont plus particulièrement présents sur les plateaux de moyenne altitude de l'ouest, à proximité des unités de transformation fromagère (fruitières). En plaine et aux abords du Lac Léman, les exploitations maraîchères et celles de grandes cultures côtoient les exploitations d'élevage.

L'agriculture, une activité incontournable en montagne

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 70 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture, peu présente en plaine, reste un secteur incontournable pour la structuration économique du territoire de montagne en dehors de la période hivernale.

Avec **6 500 actifs agricoles permanents**, qui fournissent 4 500 équivalents temps plein (ETP), la Haute-Savoie se situe à l'avant-dernier rang des départements de la région. Le modèle de conduite des exploitations dépend de leur orientation : la **main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) **concentre 79 % du travail total soit une part équiva-**

lente à la moyenne régionale. Le volume de travail des salariés (1 040 ETP) se répartit équitablement entre **salariés permanents** d'une part et saisonniers et main-d'œuvre externe d'autre part. Ils interviennent principalement dans les exploitations maraîchères du Genevois et de la Vallée des Usses et dans les exploitations viticoles du Chablais.

Un engagement résolu dans les AOP et IGP

Le département de la Haute-Savoie est bien représenté dans la production sous signes officiels de qualité avec **39 % des exploitations ayant au moins une production AOP, IGP ou Label Rouge** et valorisant principalement la production de fromages. En 2018, la Haute-Savoie compte en effet **9 AOP** dont 6 AOP fromagères, 3 AOP viticoles et **9 IGP**.

Productions laitière, maraîchère et viticole sont fortement concernées par la **vente en circuits courts** : 32 % des exploitations ont recours à cette pratique plaçant la Haute-Savoie au 4^e rang régional.

En 2017, l'agriculture biologique engage 162 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. La Haute-Savoie occupe le 11^e rang régional, avec une surface en « bio » de plus de 4 700 ha, soit 3,9 % de la SAU, essentiellement consacrés aux productions fourragères. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme

de 10,3 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement l'élevage herbivore.

Des exploitations de toutes tailles

La SAU moyenne des exploitations agricoles est de 42 ha (47 ha au plan régional), une taille relativement homogène sur l'ensemble du territoire départemental. La moitié des exploitations a une SAU inférieure à 22 ha contre 27 ha au niveau régional.

En revanche, la dimension économique des exploitations est très variable en fonction de leur orientation technico-économique et de leur localisation : les petites exploitations sont très majoritaires (70 %) dans les Grandes-Alpes, le Sillon alpin et le Haut-Chablais, où prédomine l'élevage ovin. Dans les franges nord et ouest du département, le long du Rhône, la part des petites exploitations n'excède pas 45 %. Les exploitations moyennes et grandes sont plus particulièrement présentes dans **l'élevage laitier**.

Dans l'ensemble, les exploitations sont de faible dimension économique : **la moitié des exploitations dégagent une PBS inférieure à 25 100 €** soit 10 000 € de moins qu'en moyenne régionale.

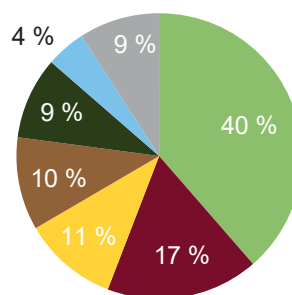
La forme juridique des exploitations est le plus souvent sociétaire (29 % des exploitations). Cela s'explique par la forte présence des élevages laitiers,

3 100
EXPLOITATIONS



6 500
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Bovins lait
- Bovins viande
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Maraîchage et horticulture
- Grandes cultures
- Autres
- Polyculture et polyélevage

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

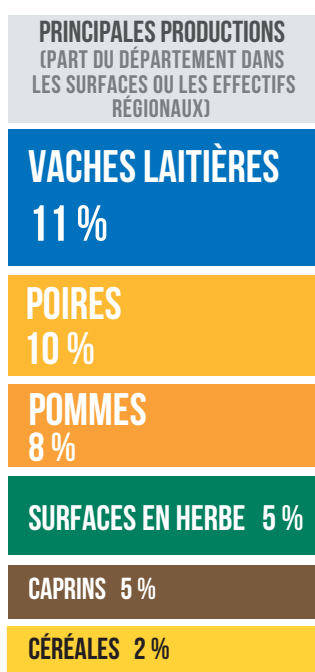
souvent en GAEC* en raison d'une activité plus astreignante.

Importance des industries du lait et des eaux minérales

La Haute-Savoie se distingue par une forte présence d'industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) sur son territoire. Avec 260 établissements et près de 3 900 salariés en 2015, le département occupe le 5^e rang de la région. Le secteur est très spécialisé dans

* Voir page 4

l'industrie laitière. La Haute-Savoie occupe le **1^{er} rang régional pour le nombre d'emplois** (1 250) et le 4^e rang pour la production de fromages de vache (24 000 tonnes par an). Une autre activité de l'industrie agroalimentaire est liée à l'exploitation des eaux d'Evian avec 1,5 milliard de litres mis en bouteille chaque année et 1 400 salariés (1^{er} employeur régional). L'emploi agroalimentaire est concentré pour 62 % dans les établissements de 10 à 249 salariés (en équivalent temps plein).



Source : SAA 2015

CHEPTEL

113 000

BOVINS DONT 46 %

VACHES LAITIÈRES



19 000 OVINS

12 000 PORCINS

7 000 CAPRINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

LAIT DE VACHE PRODUIT :

275 MILLIONS DE LITRES

LAIT DE CHÈVRE PRODUIT :

3,1 MILLIONS DE LITRES



SURFACES EN HERBE :

94 000 ha

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

9 AOP DONT
6 FROMAGES,
3 VINS



9 IGP DONT
5 FROMAGES



2 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION



Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées de la Haute-Savoie dans la région

Maraîchage et horticulture



4^{ème} département

Part en région



9 %



Grandes cultures



8^{ème} département

Part en région



4 %



Bovins lait



5^{ème} département

Part en région



12 %



Fruits et cultures permanentes



8^{ème} département

Part en région



2 %



Bovins mixte



7^{ème} département

Part en région



4 %



Ovins, caprins et autres herbivores



9^{ème} département

Part en région



6 %



Source : RA 2010

De la forêt partout mais spécifique selon l'altitude

Couvrant **180 000 hectares soit 39 % du territoire**, la forêt est le premier mode d'occupation du sol haut-savoyard. La surface de forêt se répartit équitablement entre feuillus, (principalement du hêtre) à l'Ouest et au Nord, et résineux en altitude. Elle est à 31 % publique (21 % dans la région). La forêt publique est majoritairement non domaniale et appartient aux communes.

L'exploitation forestière dans le département est peu intensive : la Haute-Savoie possède 10 % du vo-

lume de bois sur pied mais la récolte commercialisée représente 6 % seulement du total régional. Cette récolte et le sciage de bois concernent presque exclusivement les résineux à destination de bois d'œuvre.

Une forte implantation d'établissements agricoles tournés vers les métiers locaux

La Haute-Savoie est le 2^e département de la région pour l'enseignement agricole. En 2017, **ses établissements accueillent 3 200 élèves et 470 apprentis**. La place de l'en-

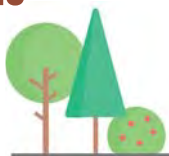
seignement privé est majoritaire, ses 13 établissements accueillant 1 750 élèves.

L'offre de formation couvre **les niveaux** allant du cycle orientation collège (niveau VI) à la licence pro. L'enseignement de niveau V (CAP, BEP) et infra est surreprésenté avec 29 % des élèves pour 26 % dans la région.

Thônes accueille un centre de formation aux métiers de la montagne qui dispense des formations bi-qualifiantes (métiers de la montagne).

Benoît Fontaine

39 % DE SURFACES
BOISÉES



RÉCOLTE DE
BOIS COMMERCIALISÉE
291 000 M³

DONT **87 %** DESTINÉS
AU BOIS
D'ŒUVRE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**

15 ÉTABLISSEMENTS
DONT
13 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



3 200 ÉLÈVES
470 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.